



Procès-verbal du Conseil communal Séance du 21 décembre 2016

Présents : E. Lomba, Bourgmestre-Président ;
M. Compère, P. Ferir, G. Donjean, Ph. Vandenrijt, Échevins ;
J. Michel, Président du C.P.A.S. ;
B. Kinet, S. Farcy, B. Servais, A-L. Beaulieu, V. Angelicchio, L. Tesoro, B. Pétré,
V. Dumont, A. Carlozzi, Membres ;
C. Hella, Directrice Générale.

Absents : Ph. Thiry, D. Paquet, Membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Séance publique

1. Zone de Police du Condroz – Budget de l'exercice 2017 – Dotation de la Commune de Marchin – Décision

Le Conseil communal,

Vu la loi du 07/12/1998 créant la police intégrée à 2 niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 15/01/2003 fixant les règles de calcul et de répartition des dotations communales;

Vu la circulaire PLP 29 relative au budget de la zone de police et aux dotations communales aux zones de police;

Vu l'Arrêté Royal du 07/04/2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales dans les zones de police pluricomunales;

Vu la délibération du Collège de police de la Zone de Police du Condroz du 14/12/2016, qui propose une dotation globale 2017 fixée à 2.644.364,21 €, représentant la dotation globale 2017 majorée de 2% et répartie ensuite au sein des communes constituant la Zone;

Attendu que dans cette proposition, la quote-part de la Commune de Marchin s'établit à 328.591,07 €;

Par ces motifs et statuant par 15 oui, 0 non, 0 abstention,

ÉTABLIT la dépense de transfert au montant de 328.591,07 € pour l'année 2017.

La présente délibération est transmise :

- à la Zone de Police du Condroz ;
- au Gouverneur de la Province ;
- au Directeur financier ;

- au service « Ressources ».

2. Zone de Secours HEMECO – Budget de l'exercice 2017 – Dotations ordinaire et extraordinaire de la Commune de Marchin – Décision

Le Conseil communal,

Vu la loi du 15/05/2007 relative à la réforme de la Sécurité civile et plus particulièrement ses articles 68 § 2 alinéa 2 et 220 § 1 alinéa 2;

Vu la délibération du Conseil communal du 29/04/2015 par laquelle cette Assemblée décidait d'adopter la formule de calcul de la clé de répartition des dotations communales proposée par le Conseil de Prézone 3 sur base du critère unique « population » et de lisser cette répartition sur une période de 5 ans;

Vu le budget de l'exercice 2017 de la Zone de Secours HEMECO tel qu'adopté par le Conseil de zone de Secours en date du 10/11/2016 prévoyant pour la Commune de Marchin une dotation ordinaire de 245.311,24 € et une dotation extraordinaire de 29.737,12 €;

Attendu que ces montants ont été inscrits au budget 2017 de la Commune de Marchin;

Par ces motifs et statuant par 15 oui, 0 non, 0 abstention,

DÉCIDE les montants suivants pour l'exercice 2017 :

- Dotation ordinaire : 245.311,24 €
- Dotation extraordinaire : 29.737,12 €

La présente délibération est transmise à :

- à la Zone de Secours HEMECO ;
- au Directeur financier ;
- au service « Ressources ».

3. Régie Communale Autonome Centre Sportif Local de Marchin – Budget de l'exercice 2017 – Dotation ordinaire de la Commune de Marchin - Décision

Le Conseil communal,

Vu les statuts de la régie communale autonome " Centre Sportif Local de Marchin" du 4 mars 2004, modifiés par le Conseil communal du 6 mai 2004, du 14 avril 2005, du 3 décembre 2012 et du 26 juin 2013, et plus particulièrement les articles 4, 38 et 70 ;

Vu l'approbation des statuts de ladite régie par la Députation permanente du Conseil Provincial en date du 29 avril 2004 ;

Vu l'extrait de délibération du procès-verbal du Conseil d'administration du Centre Sportif Local du 13 octobre 2016 approuvant et adoptant le budget/plan d'entreprise pour l'année 2017 aux montants de 128.311,73€ ;

Attendu que le financement de la régie communale autonome – Centre sportif local est couvert, entre autres, par la dépense de transfert de la Commune de Marchin, et que conformément à l'article L3331-5 et L3331-8 du CDLD, la Commune a pris connaissance des pièces justificatives relatives aux dépenses antérieures de la régie;

Attendu que conformément à l'article L3331-2 et L331-4 du CDLD, la régie communale autonome étant une institution reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles et agissant dans le sens de

l'intérêt général, les subventions qui lui sont octroyées seront dûment justifiées au travers des pièces comptables à approuver par le Conseil communal ;

Vu l'article L1122-30 du CDLD ;

Attendu le crédit de 52.414,61€ prévu à l'article 764/435-01 du budget communal 2017 ;

Par ces motifs et statuant à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le budget de l'exercice 2017 et d'établir la dotation ordinaire de la Commune de Marchin pour l'année 2017 au montant de 52.414,61 euros au profit de la régie communale autonome – centre sportif local.

La présente délibération est transmise :

- à la RCA CSL ;
- à Mme Bidaine, Service Subvention - Direction Générale du Sport – Fédération Wallonie Bruxelles ;
- à la DG05 ;
- au Service de comptabilité communale ;
- à M. Leblanc, Receveur régional.

4. C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2017 – Décision

Le Conseil communal,

Vu le budget, pour l'exercice 2017, présenté par le Conseil de l'Aide Sociale;

Vu l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976;

Vu le budget 2016 du C.P.A.S. examiné en Comité de concertation Commune/C.P.A.S. en date du 07/12/2016;

Vu la délibération du Conseil de l'Aide Sociale du 08/12/2016, statuant sur le projet de budget 2017 du C.P.A.S.;

Attendu que l'intervention communale s'élève à 619.537,13 € correspondant à la prévision budgétaire de la Commune, ainsi qu'au plan de gestion de la Commune et du C.P.A.S.;

Entendu Monsieur le Président du C.P.A.S. dans la présentation du budget et de la note de politique générale du C.P.A.S.;

Après divers échanges de vues;

Messieurs Jean Michel, Président du C.P.A.S., membre du C.P.A.S. et Bruno Pétré, membre du C.P.A.S. ne participent pas au vote,

Par ces motifs et statuant par 10 oui, 0 non, 3 abstentions (B. Kinet, B. Servais, A-L. Beaulieu) ;

APPROUVE le budget ordinaire de l'exercice 2017, du C.P.A.S., aux chiffres suivants :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Totaux de l'exercice proprement dit	1.747.336,99	1.799.679,99
Déficit	0,00	52.343,00
Exercices antérieurs	0,00	8.157,00
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	1.747.336,99	1.807.836,99
Prélèvement	131.775,44	71.275,44
Résultat général	1.879.112,43	1.879.112,43
BONI	0,00	0,00

Par ces motifs et statuant par 10 oui, 0 non, 3 abstentions (B. Kinet, B. Servais, A-L. Beaulieu) ;

APPROUVE le budget extraordinaire de l'exercice 2017, du C.P.A.S., aux chiffres suivants :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Totaux de l'exercice proprement dit	0,00	71.275,44
Déficit	0,00	71.275,44
Exercices antérieurs	0,00	0,00
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	0,00	71.275,44
Prélèvement	71.275,44	0,00
Résultat général	71.275,44	71.275,44
BONI	0,00	0,00

La présente délibération est transmise :

- au C.P.A.S. ;
- au Directeur financier;
- au Service « Ressources ».

5. Rapport du Collège Communal – Article L1122-23 du CDLD – Année 2016 - Décision

Le Conseil communal,

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport présenté par le Collège communal pour l'année 2016 et transmis par courriel aux membres du Conseil communal avec l'envoi de l'ordre du jour du présent Conseil communal ;

Après divers échanges de vues ;

Par ces motifs et statuant 12 voix pour, 3 abstentions (S. Farcy, L. Tésoro et V ; Dumont) et 0 voix contre ;

DÉCIDE d'approuver le rapport susmentionné et joint en annexe.

La présente délibération est envoyée à la DGO5, en annexe du budget de l'exercice 2017.



COMMUNE DE
MARCHIN

RAPPORT DU COLLÈGE COMMUNAL

Article L1122-23 du
Code de la Démocratie locale
et de la Décentralisation

ANNÉE 2016

1. Budget de l'exercice 2017	2
1.1. Budget ordinaire	2
1.2. Budget extraordinaire	2
2. Note sur la politique générale et financière de la Commune	3
3. Financement général des communes	5
3.1. Fonds des communes	5
3.2. Fiscalité	6
3.3. Données budgétaires générales (service ordinaire)	8
3.4. Compte communal 201519	9
4. Données générales et descriptives de la Commune	10
4.1. Population	10
4.2. État civil	10
4.3. Primes de naissance	10
4.4. Protocole	10
4.5. Personnel	11
4.6. SAEC (Service d'Accueillantes d'Enfants conventionnées)	11
4.7. MCAE « les p'tits Spirous »	12
4.8. Service d'Accueil Temps Libre « jeux d'enfants »	13
4.9. Fabrique d'église	17
4.10. Comité laïque	18
4.11. Eglise protestante évangélique	18
4.12. Conseil communal et Collège communal	19
4.13. Travaux	20
4.14. Travaux extraordinaires	22
4.15. Vérification d'implantation	25
4.16. Permissions de voirie	25
4.17. Ordonnances de police	25
4.18. Urbanisme	26
4.19. CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)	28
4.20. Environnement	30
4.21. Logement	34
4.22. Affaires sociales	37
4.23. Sports	38
4.24. Bibliothèque	38
4.25. Service « Seniors » et Égalité des Chances	41
4.26. PCS (Plan de Cohésion Sociale)	43
4.27. ADL (Agence de Développement Local)	45
4.28. Secrétariat général	49

1. Budget de l'exercice 2017

Le projet de budget soumis à l'examen des membres du Conseil communal s'établit comme suit (en euros) :

1.1. Budget ordinaire

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	7 731 457,72	7 479 868 ,23
Excédent	251 589,49	
Exercices antérieurs	1 273 457,22	427 328,80
Excédent	1 097 717,91	
Total des exercices propres et antérieurs	9 004 914,94	7 907 197,03
Prélèvements	0,00	0,00
Résultat général	9 004 914,94	7 907 197,03
Boni	1 097 717,91	

1.2. Budget extraordinaire

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	1 285 132,64	1 330 313,28
Déficit		45 180,60
Exercices antérieurs	79 284,18	0,00
Excédent	34 103,58	0,00
Total des exercices propres et antérieurs	1 364 416,86	1 330 313,28
Prélèvements	197 807,26	197 807,26
Résultat général	1 562 224,12	1 528 120,54
Boni	34 103,58	0,00

2. Note sur la politique générale et financière de la Commune

Le plan de gestion adopté par le Conseil Communal du 24 septembre 2014 et approuvé par le Gouvernement Wallon du 13 mai 2015 établit de manière stricte les balises des budgets jusqu'en 2022.

Le budget 2017 qui vous est présenté reste dans les balises du plan de gestion et a été élaboré en concertation avec les services qui ont élaboré leurs propositions en fonction des enveloppes budgétaires disponibles ; cette manière de procéder permet que les choix de dépense de tout euro soient judicieux et répondent à une nécessité ou une opportunité.

Le budget 2017 a également été concerté avec le CRAC et la DGO5 et présenté en Commission du Budget du Conseil Communal.

La crise économique (impact ArcelorMittal) ainsi que les décisions des autorités supérieures restent d'application et rendent les projections budgétaires parfois difficiles et appellent à la prudence. C'est ainsi que cette année, nous avons inscrit des non-valeurs pour ArcelorMittal d'un montant de € 193 318,15 au lieu des € 87 967,36 prévus au plan de gestion lors de la dernière modification budgétaire de 2016 et ce en raison des informations nous communiquées par ArcelorMittal.

Service ordinaire

IPP - PRI

Les prévisions des recettes en matière d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques et au Précompte Immobilier ont été réalisées sur base des informations nous communiquées par le SPF Finances :

- IPP : € 1 895 269,93
- PRI : € 1 191 771,30

Personnel

Les dépenses de personnel ont été prévues sans indexation conformément à la circulaire budgétaire et en intégrant l'autorisation de Monsieur Le Ministre FURLAN de dérogation au plan d'embauche 2016, ainsi que le personnel complémentaire nécessaire au passage de la MCAE (Maison Communal d'Accueil de l'Enfant - 12 places) à la Crèche (30 places).

Le coût net du personnel respecte la balise.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget 2017 sont globalement non indexées par rapport au budget 2015. Elles ont été réparties en enveloppes par service et respectent la balise des coûts nets de fonctionnement.

Transfert

Les dépenses de transfert sont stables.

Il faut également noter que la dotation du CPAS est revenue à hauteur de celle de 2015 après avoir connu une baisse en 2016 inhérente au compte 2015 en boni ; cette situation de 2015 étant exceptionnelle.

Dette et service extraordinaire

La balise annuelle s'élève à € 403 875 (soit € 75/an/hab.). Le Conseil communal, dans le cadre de l'approbation du plan de gestion, a fait choix d'une balise pluriannuelle. Ce qui signifie que si la balise d'une année est inférieure à la balise annuelle, le solde est cumulé avec la balise annuelle de l'année suivante. Le budget extraordinaire 2017 propose de respecter la balise cumulée pour 2017-2018 ; les projets proposés s'élèvent ainsi à un montant de € 1 181 007,26 dont € 1 057 126,66 financés par emprunts, € 78 700 par subsides et € 197 807,26 par fonds de réserve. La différence de € 152 626,66 entre le total des dépenses et le total des voies et moyens s'expliquent comme suit : le FRIC 2013-2016 pour lequel seule la recette emprunt est inscrite, la dépense étant inscrite au budget 2016 ; les travaux de la crèche pour lequel l'emprunt de € 101 150 est aussi inscrit au budget 2016 et la modification du mode de financement de € 22 000 pour les travaux de la salle de psychomotricité - financés par fonds de réserve au lieu d'emprunt et enfin les € 105 807,39 de subvention déjà perçus pour les travaux du local des musiciens.

3. Financement général des communes

3.1. Fonds des communes

- a) Dotation principale du Fonds des Communes - Article 021/466/01 - Montant 2017.
- b) Compensation de la forfaitisation des réductions du P.I. - Article 02510/466/09 - Courrier du SPW 26 août 2016.

Dotations (en €)	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Fonds des communes - Dotation principale</i>	1 238 200,41	1 281 038,84	1 285 006,32	1 299 905,94	1 350 796,00
<i>Fonds des communes - Dotation spécifique</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Compensation de la forfaitisation des réductions du P.I.</i>	47 839,19	43 305,58	43 305,58	43 305,58	40 883,00
<i>Aide exceptionnelle CRAC</i>	0,00	373 265,50	298 612,04	223 959,03	149 306,02
TOTAL	1 286 039,60	1 697 609,92	1 626 923,94	1 567 170,55	1 540 985,02

3.2. Fiscalité

3.2.1. Centimes additionnels au Précompte Immobilier

2 600 (valeur d'un centime additionnel : € 450,49)

→ Prévion budgétaire : € 1 191 771,30

3.2.2. Impôts sur les Personnes physiques

8,8 %

→ Prévion budgétaire : € 1 895 269,93

	Résultat 2016	Prévion 2017
3.2.3. Force motrice Taux : € 18,59/kWh	€ 150 086,00	€ 157 500,00
3.2.4. Enlèvement des immondices		
• Ménages d'une personne : € 80,00		€ 90
• Ménages de deux personnes : € 130,00		€ 140,00
• Ménages de trois personnes et plus : € 150,00		€ 160,00
• Second résident : € 130,00		€ 140,00
• Assimilés : € 26,00		€ 26,00
Montant du rôle (taxe forfaitaire)	€ 278 102,00	€ 300 702,00
Prévion budgétaire (taxe variable)	€ 61 921,00	€ 62 000,00
<i>Il est à noter que l'on ne peut dissocier cette taxe de la recette engendrée par la vente de sacs-poubelles.</i>	€ 386,00	€ 386,00
3.2.5. Taxe de raccordement à l'égout Taux : € 25,00 (si non raccordé à une station d'épuration) - € 50,00 si station d'épuration	€ 38 075,00	€ 38 075,00
3.2.6. Distribution des écrits publicitaires Taux : € 0,013 - € 0,0345 - € 0,052 - € 0,093 - € 0,007	€ 32 178,32 (prévion)	€ 32 178,00
3.2.7. Secondes résidences	€ 21 760,00	€ 23 680,00

<i>Taux 2013 : € 640,00/m</i>		
3.2.8. Véhicules auto	€ 2 623,00	€ 2 623,00
3.2.9. Taxe sur les piscines privées <i>Taux : € 2,50/m²</i>	€ 5 056,39	€ 5 056,00
3.2.10. Panneaux publicitaires fixes <i>Taux : € 0,75/dm²</i>	€ 741,00	€ 741,00
3.2.11. Guichets bancaires <i>Taux : € 450,00</i>	€ 3 440,00	€ 3 440,00
3.2.12. Débits de boissons <i>Taux : € 25,00 - € 62,00</i>	€ 461,00	€ 399,00
3.2.13. Redevance enlèvement des versages sauvages	€ 0,00	€ 0,00
3.2.14. Enlèvement des encombrants <i>Taux : € 20,00</i>	€ 144,00 <i>(prévision)</i>	€ 144,00
3.2.15. Emplacements forains <i>Taux : € 50,00 (<85m²) et € 125,00 (>85 m²)</i>	€ 900,00	€ 900,00
3.2.16. Emplacements de marché <i>Taux : €10,00/m</i>	€ 1 266,00	€ 1 266,00
3.2.17. Immeubles inoccupés <i>Taux : € 240,00/m courant façade</i>	€ 2 880,00 <i>(prévision)</i>	€ 2 000,00
3.2.18. Exhumations (frais réels)	€ 0,00	€ 0,00
3.2.19. Taxe sur les prestations et les documents administratifs	€ 20 657,00 <i>(prévision)</i>	€ 20 657,00

3.3. Données budgétaires générales (service ordinaire)

Dépenses (en €)	Compte 2014	Compte 2015	M.B. 2016	Budget 2017
<i>Personnel</i>	2 969 638,45	3 017 139,18	3 155 064,91	3 327 353,19
<i>Fonctionnement</i>	998 856,80	929 491,75	988 514,58	991 923,22
<i>Transfert</i>	2 085 044,38	2 028 332,05	1 997 229,72	2 255 495,26

<i>Dettes</i>	855 480,67	855 480,67	786 706,98	805 096,56
<i>Prélèvement</i>	200 000,00			100 000,00
TOTAL	7 109 202,30	6 827 802,95	6 927 516,19	7 479 868,23

Recettes (en €)				
<i>Prestations</i>	551 356,48	583 329,07	624 725,98	621 683,60
<i>Transfert</i>	6 187 239,27	5 849 624,59	6 967 771,93	6 915 730,73
<i>Dettes</i>	49 925,04	49 814,84	55 111,78	44 737,37
<i>Prélèvement</i>	373 265,05	298 612,04	223 959,03	149 306,02
TOTAL	7 161 785,84	6 781 380,54	7 871 568,72	7 731 457,72

3.4. Compte communal 2015

Service ordinaire (en €)

Droits constatés nets	7 885 884,52
Engagements	7 309 973,18
Résultat budgétaire	+ 575 911,34
Droits constatés nets	7 885 884,52
Imputations comptables	7 090 574,12
Résultat comptable	+ 795 310,40

Service extraordinaire (en €)

Droits constatés nets	1 691 348,33
Engagements	1 303 238,69
Résultat budgétaire	+ 388 109,64
Droits constatés nets	1 691 348,33
Imputations comptables	1 106 125,41
Résultat comptable	+ 585 222,92

Actif (en €)

Actifs immobilisés	27 495 499,79
Actifs circulants	3 106 636,14
Total de l'actif	30 602 135,93

Passif (en €)

Fonds propres	21 194 227,11
Dettes	9 407 908,82
Total du passif	30 602 135,93

Charges (en €)

Charges d'exploitation	8 187 557,54
Charges exceptionnelles	148 205,28
Total des charges	8 335 762,82

Produits (en €)

Produits d'exploitation	7 545 606,80
Produits exceptionnels	159 386,65
Total des produits	7 704 993,45

BONI EXCEPTIONNEL	11 181,37
MALI D'EXPLOITATION	641 950,74
MALI TOTAL DE L'EXERCICE	630 769,37

4. Données générales et descriptives de la Commune

4.1. Population

Au 31 octobre 2016, Marchin comptait **5 437** habitants (dont 2 711 hommes et 2 726 femmes).

À la même date, le service population a enregistré **253** entrées, dont **7** inscrites au régime des étrangers (chiffres provisoires étant donné que tous les dossiers d'entrée ne sont pas rentrés), et **318** sorties, dont **8** inscrites au registre des étrangers (chiffres provisoires).

4.2. État civil

- Naissances : **48** enfants (**27** filles et **21** garçons)
- Reconnaissances paternelles d'un enfant à naître : **18**
- Décès : **6** (**4** hommes et **2** femmes)
- Divorces : **10**
- Mariages : **18**
- Nationalité : **20**
- Acquisition de nationalité : Art. 12 : **1**

4.3. Primes de naissance

La cérémonie des primes de naissance a eu lieu le samedi **14 mai 2016**.

À cette occasion, le Collège a décidé d'octroyer une prime de naissance d'un montant de **€ 40,00** à chacune des mamans, soit **40** primes, pour un montant total de **€ 1 600,00** (les primes de naissance 2016 reprennent les enfants nés entre juin 2015 et mars 2016).

Le nombre de garçons : **17**

Le nombre de filles : **23**

4.4. Protocole

4.4.1. Noces d'or (50 ans de mariage) : 2

M. Michel VINCENT et M^{me} Suzanne DUCHESNE

M. Guy RORIVE et M^{me} la Baronne Isabelle van der STRAETEN WAILLET

4.4.2. Noces de diamant (60 ans de mariage) : 2

M. Richard LION et M^{me} Gisèle LAFFUT

M. Alfred CHARLIER et M^{me} Léonie HEYNE

4.4.3. Noces de brillant (65 ans de mariage) : 1

M. Jules PETITJEAN et M^{me} Marie-Thérèse POLLET.

4.5. Personnel

4.5.1. Personnel ouvrier

- Engagements de 2 ouvriers PTP.

4.5.2. Personnel administratif

- 1 agent en congé de maternité.

4.5.3. Auxiliaires professionnelles

- 12 auxiliaires professionnelles, 10 à temps partiel, 1 à temps plein et 1 avec un contrat de concierge à titre accessoire, pour un volume horaire annuel de 15 600 heures ;

4.5.4. Étudiants

- 10 étudiants (3 filles et 7 garçons âgés de 15 à 17 ans) ont été occupés dans le cadre du projet « *Été solidaire - Je suis partenaire* » 2016 - durant les mois de juillet et août. Ils ont presté en moyenne 10 jours. Thème : services petits bricolages (aide aux personnes âgées), aménagement des quartiers et espaces collectifs ;

- Durant le mois d'août, 2 étudiants ont travaillé au *Syndicat d'Initiative de la Vallée du Hoyoux* ;
- La Régie Communale Autonome des Sports et l'ATL ont collaboré à la mise en place de stages d'été durant le même mois. Ces stages ont permis l'occupation de quatre moniteurs (-trices).

4.6. SAEC (Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées)

Actuellement, le service d'accueillantes d'enfants de la Commune de Marchin compte 7 accueillantes.

Laura ALARDOT	Rue Forges, 77	Tél. : 085/25.35.79
Cathy COURTOIS	Rue de Huy, 2	Tél. : 085/23.52.10
Murielle FAVEAUX	Rue Armand Bellery, 30A	Tél. : 085/23.21.26
Emmanuela GOFFIN	Rue de la Sapinière, 10	Tél. : 085/23.03.35
Christine GROGNARD	Rue de l'Église, 3	Tél. : 085/41.17.80
Adriana NITA	Chemin du Comte, 4	Tél. : 085/25.28.61
Stéphanie PIRSON	Grand'Route, 31	Tél. : 085/21.79.12

Avec l'autorisation de M^{me} Nadine MARCHAL (coordinatrice de l'ONE), AMAY et MARCHIN ont une capacité d'accueillir 40 accueillantes.

Nous cherchons activement trois accueillantes. Vu le statut précaire, il est très difficile d'en recruter, malgré les nombreux appels (MARCHINFO, site communal etc.)

Au 27 octobre 2016, le nombre d'enfants chez les 7 accueillantes était de 30 :

Laura ALARDOT : 4	Murielle FAVEAUX : 6	Christine GROGNARD : 5
Cathy COURTOIS : 0 (en maladie depuis le 1 ^{er} décembre 2015)	Emmanuela GOFFIN : 5	Adriana NITA : 6
		Stéphanie PIRSON : 4

4.7. MCAE « Les p'tits Spirous »

La MCAE accueille des enfants de 0 à 3 ans et a une capacité de 12 places. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7 à 18 heures, 220 jours par an minimum.

4.7.1. Fermeture de la Crèche

- 1 semaine aux congés de Printemps
- 1 semaine aux congés d'Automne
- 2 semaines en fin d'année

+ les jours fériés et les jours octroyés par la Commune.

4.7.2. Le tarif

Calculé en fonction des revenus cumulés des parents.

4.7.3. Le personnel

- Virginie POLLARD (APE ½ temps fonction puéricultrice) ;
- Carol RINGLET (APE ½ temps puéricultrice) ;
- Nadia OTH (id.), fin de contrat le 10 septembre ;
- Laetitia JOACHIM (APE ½ temps puéricultrice) ;
- Sandrine KERCKHOFS (APE ½ temps remplacement de Nadia OTH, engagée le 12 septembre) ;
- Mélanie RAMELOT (1/4 temps assistante sociale, subventionnée par l'ONE) ;
- Vanessa DECOCK (ALE 2h/j) ;
- Françoise FABER (technicienne de surface 2h½/j) ;
- Nicole DODET (coordinatrice temps plein).
- 1 étudiante temps plein en juillet ;
- 1 étudiante temps plein en août ;

4.7.4. Enfants inscrits durant l'année

Les inscriptions se font par réservation avec une caution de € 50.

Janvier : 19	Mai : 18	Septembre : 18
Février : 19	Juin : 18	Octobre : 18
Mars : 19	Juillet : 17	Novembre : 18
Avril : 18	Août : 19	Décembre : 16

4.7.5. Disponibilité

Complet jusqu'en juin 2017.

4.7.6. Perspectives

Passage de la MCAE 12 places en crèche 30 places. Ouverture prévue le 30 juin 2017 (23 enfants déjà inscrits pour ce jour).

4.7.7. Recette

- Subside ONE : +/- € 40 000
- Intervention financière des parents de janvier à novembre : € 3 076,22

4.7.8. Formations suivies par le personnel

- Virginie POLLARD et Sandrine KERCKHOFS : « *Découverte - premiers pas* » ;
- Les autres formations choisies par le personnel ont été refusées par l'opérateur : le programme est complet ;
- Réunion tous les trimestres pour les responsables et AS des milieux d'accueil : Nicole DODET et Mélanie RAMELOT ;
- Nicole DODET : Ateliers passage en crèche (3 journées)
- Mélanie RAMELOT : « *Changement, vous avez dit changement. Comment l'impulser et l'accompagner* ».

4.7.9. Réunions d'équipe

1 tous les 3 mois.

4.7.10. Animations

Animation musicale (10 séances de septembre à décembre et 10 séances de mars à juin) : M. MOUREAU (du Centre Culturel) ;

Psychomotricité tous les lundis : Mélodie SOUGNÉ.

4.7.11. Dépistage visuel

1 fois par an.

4.7.12. Visite du pédiatre

Le Docteur WACKENIER vient toutes les 6 semaines.

4.7.13. Rencontre avec les parents

1 fois par an.

4.8. Service d'Accueil Temps Libre « jeux d'enfants »

4.8.1. Description du fonctionnement

Jeux d'enfants est une initiative de la commune qui vise à accueillir, durant leur temps libre, les enfants fréquentant une des écoles d'enseignement fondamental de l'entité marchinoise, et ce tous réseaux confondus.

L'objectif poursuivi est de contribuer à un épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités, à leur âge, à leur rythme et qui soient source de plaisir tout en offrant la possibilité aux personnes qui confient l'enfant de disposer d'un temps qui leur permette de concilier activités personnelles, vie familiale et professionnelle.

Pour ce faire, *Jeux d'enfants* organise un accueil flexible et de qualité, qui couvre à la fois le temps avant et après l'école ainsi que le mercredi après-midi.

Concrètement, cet accueil comporte deux services qui fonctionnent en parallèle :

- 3 « petits accueils » organisés au sein de chaque école d'enseignement fondamental implantée sur le territoire de la commune de Marchin. Ils assurent l'accueil des enfants avant l'école (7h - 8h30), pendant le temps de midi (11h50 - 13h20) et après l'école (15h30 - 16h30).
- 1 accueil centralisé, appelé également « grand accueil », situé Chemin de Sandron. Il est destiné exclusivement aux enfants qui ont besoin d'un accueil d'une durée plus longue que celle des petits accueils décentralisés.

Avant l'école	Petits accueils	7h - 8h30
---------------	-----------------	-----------

Après l'école	Grand accueil	15h30 - 18h30
---------------	---------------	---------------

	Petits accueils	15h30 - 16h30
Le mercredi	Grand accueil	12h - 18h30
	Petits accueils	12h - 13h

4.8.2. L'équipe éducative

La qualité de l'accueil offert aux enfants étant un des objectifs prioritaires de *Jeux d'enfants*, une attention toute particulière a été accordée à la qualité de l'encadrement offert.

L'équipe éducative de *Jeux d'enfants* est ainsi constituée de :

- 1 coordinateur(-trice) ATL à mi-temps qui assure le suivi des divers dossiers soumis pour décision au Pouvoir organisateur, la facturation, les dossiers de subsides, la gestion du personnel ALE et APE...

Petits accueils

- 10 accueillant(e)s ALE disposant d'une bonne expérience en collectivité d'enfants. Elles/Ils assurent l'encadrement des *petits accueils* et des temps de midi ;
- 2 personnes pensionnées sous statut volontaire pour l'encadrement des petits sur le temps de midi à Belle-Maison ;
- 1 chauffeur sous statut volontaire et 1 sous statut ALE ;

Grand accueil

- 1 responsable de projets sous contrat APE à mi-temps qui assure la gestion quotidienne, la logistique, la coordination des animations, la gestion de l'équipe APE et des horaires ;
- 2 accueillantes sous contrat APE à mi-temps. Elles assurent la surveillance des *petits accueils* en périodes scolaires mais viennent renforcer l'équipe d'animation du *grand accueil* en périodes non-scolaires et le mercredi après-midi ;
- 2 animatrices titulaires d'un titre pédagogique sous contrat APE à mi-temps. Elles assurent l'encadrement du *grand accueil* ;
- 1 puéricultrice-animatrice engagée dans le cadre du plan Maribel social.

Sur le terrain, le personnel s'organise de la manière suivante :

	PETITS ACCUEILS	
	Belle-Maison	Bruyères
Avant l'école (7h - 8h30)	<p>1 APE accueil des primaires</p> <p>1 ALE accueil des maternelles (de 8h à 9h)</p> <p>1 ALE aide accueil des maternelles et primaires (de 7h50 à 8h50)</p>	1 APE
Midi	En maternelles :	1 APE

	<p>2 ALE (12h20 - 13h20)</p> <p>En primaires :</p> <p>3 ALE (12h20 - 13h30)</p> <p>1 volontaire (12h20 - 13h30)</p>	
Après l'école (15h30 - 16h30)	<p>1 ALE (maternelle)</p> <p>1 instituteur (personne ressource) pour l'étude (primaire)</p>	1 APE
Le mercredi (12h - 13h)	1 ALE (maternelle)	1 APE

GRAND ACCUEIL	
Après l'école (15h30 - 18h30)	2 ou 3 animatrices APE ou plan Maribel et la responsable de projets
Le mercredi (12h - 18h30)	2 ou 3 animatrices APE et la responsable de projets

+2 accueillants ALE qui assurent le convoyage scolaire TEC le matin et le soir.

4.8.3. Les enfants accueillis

Taux de fréquentation à l'Accueil Temps Libre « Jeux d'enfants » en périodes scolaires :

	2013		2014		2015		2016	
	Soir	Mercredi	Soir	Soir	Mercredi	Soir	Soir	Mercredi
Janvier	49	22	52	25	54	19	64	22
Février	45	21	50	26	57	20	55	21
Mars	50	24	51	24	57	19	58	17
Avril	52	23	53	20	56	18	67	19
Mai	54	26	51	21	59	21	61	23
Juin	49	20	50	17	50	26	53	17
Septembre	50	26	51	22	54	22	53	
Octobre	58	26	52	19	58	27	64	
Novembre	55	32	52	22	62	26	75	
Décembre	50	25	49	17	64	22		
MOYENNE	51	25	51	22	57	22		

4.8.4. Modalités pratiques

Depuis septembre 2015, la fréquentation des *petits accueils* et de l'étude est gratuite jusque 16h30. À partir de 16h30, la participation financière demandée aux parents pour inscrire leur(s) enfant(s) au *grand accueil* est fixée comme suit :

Accueil du soir

- € 0,50/demi-heure/enfant

Accueil du mercredi

- € 3,00/enfant pour l'atelier du mercredi et € 0,50/demi-heure dès 16 heures.
- Avec un **minimum facturable** par mois de **25** pour le 1^{er} enfant, **20** pour le 2^e, et **15** à partir du 3^e.

Le paiement se fait par facturation en fin de trimestre.

4.8.5. Plaine de vacances communale

La commune de MARCHIN organise chaque année en juillet sa traditionnelle plaine de vacances dans les locaux de l'*Accueil Temps Libre*, soit derrière le Hall des Sports, à l'attention des enfants de 2 ans ½ à 15 ans. Les activités sont organisées de 9h à 16h.

Une garderie est assurée par 2 agents ALE de 7h30 à 9h et de 16 à 18h. Un ramassage est organisé sur l'ensemble de la commune de MARCHIN le matin et le soir par un car communal.

Globalement, c'est une équipe de 12 moniteurs(-trices) + 1 chef de plaine.

Pour l'organisation des ateliers et afin de proposer des activités qui correspondent au mieux aux besoins développementaux spécifiques à chaque tranche d'âge, les enfants sont répartis en 6 groupes d'âge selon des normes établies par l'ONE, à savoir :

Groupe 1 (2 ½ à 4 ans)	16 enfants (max.)	2 moniteurs
Groupe 2 (4 à 5 ans)	16 enfants (max.)	2 moniteurs
Groupe 3 (5 à 7 ans)	24 enfants (max.)	2 moniteurs
Groupe 4 (8 à 9 ans)	24 enfants (max.)	2 moniteurs
Groupe 5 (9 à 12 ans)	24 enfants (max.)	2 moniteurs
Groupe 6 (12 à 15 ans)	24 enfants (max.)	2 moniteurs

Avec en 2016, une moyenne de présences journalières de **80** enfants (**19** enfants de moins de 6 ans et **61** de plus de 6 ans).

Les inscriptions se font pour la semaine.

Une participation financière est demandée : € 10,00/semaine/enfant.

4.8.6. Les stages récréatifs du centre de vacances « jeux d'enfants »

Durant toutes les périodes de congés et de vacances scolaires, l'Accueil extrascolaire « *Jeux d'enfants* » devient centre de vacances et organise des activités récréatives à l'intention des enfants de 2 ½ à 12 ans, afin de répondre à une demande d'activités formulée par les parents.

Concrètement, ce sont les 5 animatrices de l'Accueil Temps Libre (APE et plan Maribel social) ainsi que la responsable de projets qui travaillent à temps plein durant les congés et les vacances scolaires, sauf durant le mois de juillet où l'accueil est fermé pour laisser place à la traditionnelle plaine de vacances communale d'été.

Les stages récréatifs de l'Accueil Temps Libre « *Jeux d'enfants* » sont prévus pour accueillir une petite quarantaine d'enfants. Concrètement, 3 à 4 groupes d'âge sont prévus:

- **groupe 1** : 2 ½ à 5 ans 8 enfants 1 animatrice
- **groupe 2** : 5 à 7 ans 12 enfants 1 animatrice
- **groupe 3** : 8 à 12 ans 12 enfants 1 animatrice

En fonction du nombre d'inscriptions, un 4^e groupe peut être créé, voire un 5^e.

Les activités sont organisées de 9h à 16h.

Une garderie est assurée dès 7h30 le matin et le soir jusque 17h30 par l'équipe APE.

Les inscriptions se font à la semaine.

La participation financière est de € 50,00/semaine.

Toutes les activités proposées étant organisées autour d'un thème central.

4.9. Fabriques d'église

4.9.1. Belle-Maison

Le compte 2015 de la Fabrique d'église Saint-Hubert de Belle-Maison s'établit comme suit (en €) :

Recettes	10 267,46
Dépenses	8 879,45
BONI	1 388,01
PARTICIPATION COMMUNALE	6 230,20

4.9.2. Forges

Le compte 2015 de la Fabrique d'église Notre-Dame de l'Assomption des Forges s'établit comme suit (en €) :

Recettes	5 076,61
Dépenses	4 350,53
BONI	726,08
PARTICIPATION COMMUNALE	2 714,31

4.9.3. Vyle-Tharoul

Le compte 2015 de la Fabrique d'église Saint-Martin de Vyle-Tharoul s'établit comme suit (en €) :

Recettes	10 184,62
Dépenses	6 786,97
BONI	3 397,65
PARTICIPATION COMMUNALE	0,00

4.9.4. Grand-Marchin

Le compte 2015 de la Fabrique d'église Notre-Dame de Grand-Marchin s'établit comme suit (en €) :

Recettes	8 664,26
Dépenses	3 695,31
BONI	4 968,95

PARTICIPATION COMMUNALE	3 514,55
-------------------------	----------

4.10. Comité laïque

Pour 2016, le Comité laïque de Huy a reçu un subside de € 1 250,00 compte tenu du fait qu'il n'y a pas de *Maison de la Laïcité* à Marchin.

4.11. Eglise protestante évangélique

Le compte 2015 de la Fabrique d'église protestante évangélique de HUY s'établit comme suit (en €) :

Recettes	22 162,47
Dépenses	15 470,19
BONI	6 692,28
PARTICIPATION COMMUNALE	0,00

4.12. Conseil communal et Collège communal

4.12.1. Conseil communal

Le Conseil communal s'est réuni les **27 janvier, 24 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 29 juin, 7 septembre, 28 septembre**, et **26 octobre**. Les dernières réunions pour 2016 sont planifiées les **30 novembre** et **21 décembre**.

Composition

M. Eric LOMBA, *Bourgmestre-Président* ;

M^{me} Marianne COMPÈRE, M. Pierre FERIR, M^{me} Gaëtane DONJEAN, M. Philippe VANDENRIJT, *Échevins* ;

M. Jean MICHEL, *Président du CPAS* ;

M^{me} Béatrice KINET, MM. Samuel FARCY, Benoît SERVAIS, Philippe THIRY, M^{me} Anne-Lise BEAULIEU, MM. Valentin ANGELICCHIO, Dany PAQUET, M^{me} Loredana TESORO, M. Bruno PÉTRÉ, M^{me} Valérie DUMONT et M. Adrien CARLOZZI (remplaçant M. Franco GRANIERI, démissionnaire en mars), *Membres* ;

M^{me} Carine HELLA, *Directrice générale*.

4.12.2. Collège communal

Le Collège aura siégé 44 fois au cours de l'année 2015.

4.13. Travaux

4.13.1. Service Voirie

Travaux et entretien en voirie et sur parcelle communales

- Remplacement tuyauterie rue des Arcis et Jamagne
- Réalisation de marquages routiers rue Fourneau et rue Docteur J. Olyff
- Réparation et entretien égouts et avaloirs
- Aménagement et entretien d'accotements divers
- Élagage des branches le long des voiries communales
- Raccordement d'égouts divers
- Réalisation de dalles sur réseaux d'égouttages
- Prolongation de tuyauteries d'évacuation d'eau traitées en fossé
- Placement de filets d'eau et réparation de routes
- Déneigement
- Épandage de sel sur les routes
- Ramassage d'immondices et entretien des poubelles publiques
- Entretien des avaloirs et filets d'eau
- Ramassage de dépôts sauvages
- Entretien de fossés
- Réparation des nids de poule (Chemin de Jamagne, Rue sur les Bruyères, Chemin de Beaufays, Rue Rouge Renard, Thier Boufflette, Thier de Huy, Rue du frêne, Rue de la Chataigneraie, rue Rouge-Renard, Maquis de Bagatelle, rue Fond du Fourneau, rue de la Mouchenire, Résidence Gaston Hody, rue Ereffe, rue Vaux, rue Pierpont, rue du Parc, rue de la Pêcheurie)
- Nettoyage et réparations des chemins communaux, sentiers et du RAVeL
- Renouvellement et entretien de drains.
- Placement et/ou remplacement de signalisation et entretien des existants
- Réparation et entretien de trottoirs
- Réparation et entretien des arrêts de bus
- Entretien d'épurateurs rue Georges Hubin
- Entretien du bassin d'orage (rue Armand Bellery)
- Entretien de bois communaux
- Entretien de l'étang place de Belle-Maison
- Entretien et gestion de la carrière rue des Arcis
- Réparation et entretien des berges du Ry de Wappe
- Placement d'éléments ralentisseurs rue Docteur J. Olyff.

Entretien de parcs et plantations et sentiers et cours d'eau

- Rénovation du module de jeux pour enfants du Pavillon Alexandre
- Abattage d'arbres rue Fourneau
- Mise en place d'aires de jeu, entretien et suivi sécurité
- Entretien de la pépinière site de Grand-Marchin
- Désherbage thermique (eau chaude + mousse) sur tous les espaces publics.
- Plantation de haies.
- Débroussaillage de sentiers
- Abattage d'arbres le long des chemins communaux et élagage rue Saule-Marie, rue de Vyle, rue de la Sapinière, rue Beaupré, chemin de Beaufays, Maquis de Bagatelle, rue du Parc, site Godin
- Entretien bois communaux rue entre-deux-Thiers et Vieux-Thier
- Entretien et aménagement de la pleine des plaines de jeux (Thier de Huy, Vyle)
- Plantations d'arbres sur parcelles communales

- Entretien et tailles d'arbres et broyage branches sur les espaces publics
- Désherbage (sentiers et parcelles communales)
- Plantations dans les écoles
- Traitement de plantes invasives sur les berges des ruisseaux et rivières.

Entretien de matériel

- Entretien véhicules et matériel

Entretien de bâtiments

- Peinture des auvents du Centre culturel
- Remplacement partiel de la toiture des sanitaires du CPAS
- Réalisation de bloque-portes pour les toilettes de l'école de la Vallée
- Placement, entretien et réparation de portes sur bâtiments communaux. (site place de Grand-Marchin, Administration communale, Hall des sports)
- Déménagements internes Administration communale
- Entretien de châssis de fenêtre divers bâtiments (Administration communale, ancienne cure, Centre culturel, maison Legros)
- Aménagement du hall technique de Grand-Marchin
- Entretien de monuments (Bagatelle, place de Belle-Maison, pierres de centenaires...)
- Aménagements bâtiments site de Grand-Marchin
- Rafrâichissement des bâtiments (écoles)

Aménagements de bâtiments communaux

- Réalisation de garde-corps dans la cour de l'école de Belle-Maison.
- Isolation de la toiture de la maison Stéveau (réfectoire dépôt communal)
- Déménagement service entretien et adaptation des nouveaux locaux à Grand-Marchin.
- Carrelage salle de Molu.
- Rénovation de l'ancienne buvette de Marchin sport et adaptation en local des jeunes.
- Placement d'un abri de jardin école de la Vallée.
- Réalisation et placement d'étagères pour la bibliothèque.
- Réalisation de châssis de fenêtre au local vélo de l'école de Belle-Maison.
- Remplacement de châssis à l'ancienne petite école de la Vallée, rafraichissement intérieur.
- Réalisation de grilles anti-intrusion à la buvette du FC Vyle et Tharoul.
- Percement d'une baie sous l'agora à l'école de Belle-maison.
- Réalisation mobilier (bureaux, étagères...)
- Mise en conformité de barrières dans les écoles maternelles
- Divers aménagements (tapisseries, peintures, placement et montage de mobilier divers)
- Rafrâichissement d'appartements « Building la belle maison»
- Réalisation de bardages relais de Vyle

Cimetières

- Inhumations et transferts aux cimetières de Bel-Air, Grand-Marchin, Vyle-Tharoul
- Entretien des trois cimetières (fleurs, cession de parcelles, etc.)

- Aménagement de sentiers aux cimetières
- Entretien des pelouses et parterres de dispersion
- Réalisation de columbariums et de menuiserie dans le mur d'enceinte du cimetière de Grand-Marchin
- Travaux préalables à la réalisation du pavage des allées du cimetière de Grand-Marchin
- Aménagement de nouvelles allées au cimetière de Bel-Air + revêtement en tarmac

Manifestations et aides logistiques

- Transport de gradins pour événements
- Transport et stockage lors d'expulsions
- Compétition équestre au Ry de Lize (podestres, chaises, tentes, chapiteau...)
- Aide logistique au Centre Culturel et au Chapiteau
- Aide logistique pour la course de côte, le rallye-sprint, le rallye du Condroz + entretien après course
- Divers transports et montage pour les clubs sportifs et comités de quartier

4.13.2. Service entretien

- Entretien du Hall des sports
- Placement des avis d'urbanisme
- Entretien de « la Belle-Maison » et remise en état des appartements après location
- Entretien et petits travaux dans les locaux mis à disposition du CPAS par la Commune
- Aménagement bâtiments (armoires, bureaux, étagères, porte-manteaux, etc.)
- Montage et démontage de salles pour réunions, festivités, examens, etc.
- Rafraîchissement des bâtiments (école Belle-Maison, nettoyage et peinture de couloirs)
- Livraison de sac-poubelles chez les commerçants.
- Déneigement des cours d'école et des bâtiments communaux.
- Surveillance des chauffages (filtres, etc.) et commande de mazout pour tous les bâtiments communaux.
- Transports manifestation scolaires et extrascolaires.
- Réparations portes et fenêtres divers bâtiments.
- Carrelage de locaux
- Entretien des éclairages de secours, des lances d'incendie, alarmes et suivi des extincteurs détecteurs de fumées
- Relevés énergétiques des bâtiments communaux (31 communes au soleil)

4.14. Travaux extraordinaires

4.14.1. Appel à projets funérailles et sépultures 2008 - columbariums et pelouse de dispersion Bel-air

Estimation du coût des travaux : Columbariums : € 4 700

Pelouse de dispersion : € 4 200

Travaux réalisés pour un montant de € 7 142,06

Subvention reçue le 17/10/2016 (60 % SPW) : € 4 285,24

4.14.2. Appel à projets funérailles et sépultures 2009 - Axe 2 et 4 à Grand-Marchin

Estimation du coût des travaux : € 82 284,63

Reporté

Promesse de subventions (SPW) : 60% du coût des travaux avec un max de € 53 000,00

4.14.3. Appel à projets funérailles et sépultures 2011-2012 - ossuaires

Estimation du coût des travaux : € 12 000,00

En ordre à Bel-air / En ordre à 80% à Grand-Marchin / Projet en cours d'élaboration pour Vyle-Tharoul

Subsides escomptés (SPW) : 60% du coût des travaux avec un max de € 53 000,00

4.14.4. Droit de tirage 2010-2012 (entretien de voiries)

Envoi du dernier document demandé (tableau de délais avec statage)

Coût final : € 494 755,58

Subsides escomptés (SPW) : € 234 291,00 (24 décembre 2016)

4.14.5. Aménagement d'un local de répétition aux Forges pour les artistes régionaux

Estimation du coût des travaux (phase 1) : € 176 345,65

Permis d'urbanisme accepté - Dossier d'exécution en cours d'élaboration

Subsides reçus (Province de Liège) : € 105 807,39

Crédits reportés en 2017

4.14.6. Fonds d'investissement à destination des Communes - Programmation 2013-2016 - Beau Séjour

Dossier conjoint AC / AIDE / CILE

Bureau d'études désigné C2 project

Estimation du coût des travaux : € 584 289,85 (part communale € 199 469,07 HTVA - € 241 357,57 TVAC)

Subsides escomptés (SPW) 50% : € 120 678,78 (à confirmer)

4.14.7. Extension du hall technique de Grand-Marchin

Crédit budgétaire : € 70 000

Estimation du coût : € 58 772,41

Marché de fournitures

Lot 1 : Bigmat Poleur kinet / Lot 2 : Holcim / Lot 3 : Solid Beton / Lot 4 : Ateliers Marc Louis / Lot 5 : Bigmat Poleur kinet

Travaux en cours d'achèvement

Coût réel : € 69 457,71

4.14.8. Remplacement de la parlophonie résidence Belle-Maison

Travaux réalisés par MD technology

Coût : € 7 309,02

4.14.9. UREBA 2013 - remplacement vitrages AC

Coût : € 15 762,46

Travaux réalisés par la Vitrierie Andennaise

Subsides escomptés (SPW) 85% : € 13 398,09

4.14.10. Aménagement d'un logement de transit au 5^e étage de la résidence Belle-Maison

Estimation du coût : entre € 40 000 et € 54 000

Permis d'urbanisme délivré

Subsides escomptés (SPW) 100% avec un maximum de € 60 000

Projet reporté en 2017 à la demande du SPW

4.14.11. Plan cigogne Volet 2 - Extension de la MCAE

Estimation du coût : € 205 105,89

Subsides escomptés (SPW) 65% avec un maximum de € 123 850

C.S.C. DE - Plans approuvés par le Conseil Communal du 29/06/2016

Procédure négociée avec publicité pour 6 lots lancée le 4/08/2016

Analyse des offres reçues

Attribution du lot 1 par le Collège Communal du 2/12/2016 à BESSEGA
coût : € 216 187,03

Attribution du lot 4 par le Collège Communal du 2/012/2016 à KAISER + KRAFT SA : coût : € 1 695,57

Conseil Communal du 21/12/2016 arrêtera le C.S.C. - DE - et mode de passation du marché via procédure négociée sans publicité pour les lots 2 - 3 - 5 - 6.

4.14.12. Achat logiciel Saphir

Estimation du coût : € 32 000

Coût réel : € 31 216,98

Attribution du marché à CIVADIS par le collège du 9/10/2015

4.14.13. Volets hall technique de Grand-Marchin

Estimation du coût : € 23 000

C.S.C. -DE - arrêté par le Collège Communal du 30/11/2016

Attribution du marché par le collège fin 2016

4.14.14. Achat tondeuse

Estimation du coût : € 40 000

Coût réel : € 38 175.26

Attribution du marché à ROUSSEAU SERVICE S.A. par le collège du 14/10/2016

4.14.15. Réfection salle de psychomotricité école de Belle-Maison

Estimation du coût : € 22 000

Montant du marché : € 21 482.34

Attribution du marché à PERMA - DECO - ISOL par le collège du 16/11/2016

Les travaux seront réalisés fin 2016 et début 2017

4.14.16. Plan F.R.I.C.

Estimation du coût : € 484 616.36

Subsides estimés : € 243 110.69

Montant du marché : € 455 784.62 ou € 413 207.04

Attribution du marché à ABTECH SA par le collège du 9/12/2016

4.14.17. aménagement intérieur de l'a.c.

Estimation € 31 000

Les crédits ont été reportés en 2017

4.15. Vérification d'implantation

Au 5 décembre 2016, le Service Juridique/Marchés publics a vérifié **27** implantations de bâtiments réparties comme suit :

- o Extension/transformation : **9**
- o Nouvelle construction - habitation : **13**
- o Nouvelle construction - non habitation : **5**

4.16. Permissions de voirie

Au 5 décembre 2016, le Service Juridique/Marchés publics a traité **42** permissions de voirie relatives aux interventions d'impétrants sur le domaine public.

4.17. Ordonnances de police

Au 30 novembre 2016, le Service Juridique/Marchés publics a établi **60** ordonnances de police - arrêtés du Bourgmestre.

Au 30 novembre 2016, le Service Juridique/Marchés publics a traité **68** demandes d'autorisation, dont **26** étaient liées à une manifestation sportive (marche, randonnée VTT, concours équestre, rallye automobile, jogging ...)

4.18. Urbanisme

4.18.1. Après le 30 novembre 2015 et dans le courant de l'année 2016 jusqu'au 31 octobre, les 65 dossiers introduits ont été finalisés comme suit :

Permis d'urbanisme octroyés : 32

- Permis d'urbanisme délivré par le Collège communal sans l'avis préalable du fonctionnaire délégué : 0
- Permis d'urbanisme délivré par le Collège communal avec l'avis préalable du fonctionnaire délégué : 5
 - Transformation d'habitation : 2
 - Construction habitation : 1
 - Démolition d'un bâtiment existant : 2
- Permis d'urbanisme délivré par le Collège communal avec l'avis préalable du fonctionnaire délégué suite à une enquête publique (dérogation au RCU et/ou plan de secteur) : 25
 - Transformation d'habitation : 3
 - Transformation et extension d'habitation : 7
 - Construction habitation : 3
 - Construction d'un car-port : 1
 - Construction d'un volume secondaire isolé : 3
 - Construction d'une véranda : 1
 - Régularisation d'une piscine : 1
 - Régularisation pour un car-port : 1
 - Création d'un nouveau logement dans bâtiment existant : 1
 - Transformation d'une grange en logement : 2
 - Construction d'un hangar horticole : 1
 - Construction groupée (3 habitations mitoyennes) : 1
- Permis délivré par le fonctionnaire délégué conformément à l'article 127 du cwatupe : 2
 - Remplacement d'une enseigne (poste) : 1
 - Aménagement d'une aire de travail (pour chiens) : 1
- Permis d'urbanisme refusés : 2
- Permis d'urbanisme annulé : 0
- Permis d'urbanisme toujours en cours : 6

4.18.2. Les dossiers introduits en 2016 (57) ont été analysés et finalisés comme suit :

Permis d'urbanisme octroyés : 23

- Permis d'urbanisme délivré par le Collège communal sans l'avis préalable du fonctionnaire délégué : 2
 - **Création d'un nouveau logement dans un bâtiment existant : 2**
- Permis d'urbanisme délivré par le Collège communal avec l'avis préalable du fonctionnaire délégué : 4
 - **Placement d'une roulotte (atelier) : 1**
 - **Aménagement d'une zone de parking : 1**
 - **Construction de deux habitations mitoyennes (lotissement) : 2**
- Permis d'urbanisme délivré par le Collège communal avec l'avis préalable du fonctionnaire délégué suite à une enquête publique (dérogation au RCU et/ou plan de secteur) : 16
 - **Extension d'un cabinet vétérinaire : 1**
 - **Extension d'une habitation : 8**
 - **Régularisation de transformation d'une habitation : 1**
 - **Transformation d'un hangar et garage : 1**
 - **Construction d'une habitation : 4**
 - **Modification d'un permis octroyé : 1**
- Permis délivré par le fonctionnaire délégué conformément à l'article 127 du cwatupe : 1
 - **Aménagement d'un logement de transit : 1**
- Permis d'urbanisme refusé : 0
- Permis d'urbanisme abandonné : 1
 - **Extension d'une habitation - construction d'un volume secondaire**
- Permis d'urbanisme toujours en cours : 33
- Permis d'urbanisation :
 - **Demande introduite en 2015 : 1 (toujours en cours)**
 - **Demande antérieure toujours en cours : 1**
- Déclaration d'urbanisme (article 262 du cwatupe) : 6
- Certificat d'urbanisme n° 1 : 0
- Certificat d'urbanisme n° 2 : 0
- Demandes d'avis préalable passées en séance du Collège communal : 4
- Division de parcelles passées en séance du Collège communal : 12
- Demandes de renseignements divers, par téléphone, par mail, en direct pendant les heures d'ouvertures au public : inchiffrable

4.18.3. La collaboration entre les services urbanisme, travaux, environnement et logement se renforce pour analyser les demandes de permis d'urbanisme et demandes de division de parcelles. Les avis sont donnés en fonction des demandes introduites et portent sur les points suivants :

- Service environnement :
 - avis sur la gestion des déchets de chantier
 - avis sur la gestion des eaux usées en zone d'assainissement autonome ou en zone agricole
 - avis sur l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables
 - avis sur les matières environnementales
 - avis sur les haies ou arbres remarquables présents dans le dossier : sensibilisation des citoyens au maintien et à l'entretien du végétal
- Service logement :
 - Avis sur la conformité des règles de salubrités notamment sur les dimensions et hauteur des pièces, l'éclairage naturel, la ventilation ...
- Service travaux :
 - Avis sur tout ce qui est en rapport avec la voirie publique : impétrants, avis STP, raccordement aux égouts, mobilité ...

4.19.CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)

En 2016 (jusqu'au mois d'octobre), les membres ont été invités à 9 réunions où ont été examinés les dossiers suivants :

4.19.1. Réunion du 12 janvier :

Dérogation au RCU :

- 1 demande pour la construction d'un abri de jardin
- 1 demande pour la construction d'une véranda
- 1 demande pour la démolition d'une partie de grange et reconstruction d'une habitation
- 1 demande pour la transformation d'une habitation existante
- 1 demande pour l'extension d'un garage (lotissement)
- 1 demande de régularisation pour la construction d'un car-port et extension de l'habitation
- 1 demande d'avis préalable pour la construction d'un atelier de menuiserie

Dérogation au RGBSR et RCU :

- 1 demande pour la construction d'une habitation (certificat d'urbanisme n°2)

4.19.2. Réunion du 16 février :

Dérogation au RCU :

- 1 demande pour la modification de baies d'ouvertures
- 1 demande pour la construction de muret et clôture en fer forgé (fermeture de propriété)

- 1 demande pour la transformation d'une grange (extension d'habitation)
- 1 demande pour la construction d'un hangar horticole
- 1 demande pour la transformation d'un bâtiment en 2 logements et 1 studio
- 1 demande d'avis préalable pour l'extension d'une habitation

Dérogation au plan de secteur :

- 1 demande pour la création d'un logement supplémentaire (zone d'activité économique industrielle)

Dérogation au RGBSR et RCU :

- 1 demande pour la construction d'un abri de jardin
- 1 demande pour la construction d'une habitation (certificat d'urbanisme n°2) - nouveau passage

4.19.3. Réunion du 15 mars :

Dérogation au RCU :

- 2 demandes pour la transformation et extension d'une habitation

Dérogation aux prescriptions d'un lotissement et au RCU :

- 1 demande pour la transformation et extension d'une habitation

Divers :

- La commission prend acte de la décision de démission, de Madame Claudia Taronna.

4.19.4. Réunion du 12 avril :

Dérogation au RCU :

- 1 demande de permis de lotir (ancienne procédure)
- 1 demande pour la transformation et extension d'une habitation
- 2 demandes pour la construction d'une habitation
- 1 demande pour la construction d'un garage latéral (volume secondaire contigu)
- 1 demande de régularisation pour la transformation d'une habitation
- 1 demande pour la construction groupée de 3 habitations mitoyennes

4.19.5. Réunion du 17 mai :

Dérogation au RCU :

- 1 demande pour la transformation et extension d'une habitation

Dérogation au RCU et à l'article 330, 2° du cwatupe :

- 1 demande pour la démolition d'un garage pour réaliser une extension à l'habitation

Dérogation au plan de secteur et au RCU :

- 1 demande pour la construction d'une extension à l'habitation (zone agricole)

4.19.6. Réunion du 14 juin :

Dérogation au RCU :

- 2 demandes pour la construction d'une habitation
- 1 demande pour la transformation et extension d'une habitation
- 1 demande pour l'extension d'un cabinet vétérinaire
- 1 demande pour la démolition d'une partie de hangar et construction d'un car-port

Dérogation aux prescriptions d'un lotissement et au RCU :

- 1 demande pour la construction d'une habitation

Divers :

- le président rappelle le fonctionnement et le rôle de la pré-commission.

4.19.7. Réunion du 5 juillet :

Dérogation au RCU :

- 3 demandes pour la transformation et l'extension d'une habitation
- 3 demandes pour la construction d'une habitation

Dérogation au plan RGBSR et au RCU :

- 1 demande pour la construction d'une habitation
- 1 demande pour la construction d'une habitation et d'un cabinet de kinésithérapeute

Divers :

- Lorsque la demande de permis sollicitera plus de 5 dérogations au RCU, l'auteur de projet et/ou le demandeur seront systématiquement invité pour venir présenter le projet devant la commission.

4.19.8. Réunion du 13 septembre :

Dérogation au RGBSR et au RCU :

- 1 demande pour la construction d'un garage avec aménagement du relief du sol

Dérogation aux prescriptions du lotissement et au RCU :

- 1 demande pour la construction d'un car-port

Dérogation au RCU et à l'article 330, 2° du cwatupe :

- 1 demande pour la construction d'une habitation

Dérogation au plan de secteur :

- 1 demande pour la transformation d'une remise en 1 logement + percement d'ouverture sur le bâtiment principal (zone agricole)

Divers :

- enquête publique réalisée dans le cadre d'une demande de permis d'environnement de classe 2 pour la construction et exploitation d'une installation de biométhanisation d'une puissance de 600 kw électrique

4.19.9. Réunion du 11 octobre :

Dérogation au RCU :

- 1 demande pour la transformation d'un hangar en habitation

Dérogation à l'article 330, 11° du cwatupe et au RCU :

- 1 demande pour la construction d'un bâtiment comprenant 2 logements et un bureau d'architecture

Dérogation au RCU et à l'article 330, 2° du cwatupe :

- 1 demande pour la construction d'une habitation (second passage)

4.20. Environnement

4.20.1. Gestion des déchets

Suivi et contact avec les citoyens du système de collecte des déchets en conteneurs à puce.

Travail en collaboration avec l'intercommunale INTRADEL.

Représentation de la commune de MARCHIN au sein du comité de suivi d'INTRADEL, dans le cadre de la collecte des déchets et des collectes sélectives en porte à porte.

Animations réalisées en collaboration avec l'intercommunale :

- Atelier « la cuisine anti-gaspi »
- Atelier de fabrication de produits d'entretien naturels
- Tri et prévention des déchets

Animations dans les écoles sur le thème du tri des déchets;

Gestion de la *Give box* en collaboration avec le CPAS de Marchin et la *Maison des Solidarités*.

Participation au projet *BeWAPP* (lutte contre les déchets sauvages) avec le *Contrat de rivière*, le *SPW* et *Intradel*

Organisation d'une journée de ramassage de déchets sauvages avec des citoyens.

Information de la population, résolution de problèmes divers liés à la gestion des déchets :

- des ordures ménagères ;
- des P+MC ;
- du papier-carton ;
- *Recyparc* ;
- Récolte des bâches agricoles ;
- Incinération des déchets ;
- dépôts sauvages.

Rédaction d'articles pour le bulletin communal.

Gestion administrative des dossiers déchets avec *INTRADEL*, *l'Office Wallon des Déchets*, *Terre*.

Gestion des modifications et problèmes liés à la gestion des conteneurs et à la collecte des déchets.

Organisation de l'évacuation de déchets dangereux et/ou spéciaux :

- huile de vidange au service Travaux ;
- pneus ;
- biocides ;
- gestion de la collecte et de l'évacuation des déchets verts, encombrants... communaux.

Collaboration avec le service Travaux dans le cadre de la gestion des déchets spéciaux communaux.

Instruction du dossier relatif au COÛT-VÉRITÉ et de l'enquête statistique *FEDEM*.

Instruction du dossier relatif à l'adhésion à la Ressourcerie du Pays de Liège pour la collecte des objets encombrants.

Coordination du projet de collecte étendue des plastiques dans les PMC - PROJET TEST P+MC en collaboration avec l'asbl *Fost Plus* et *INTRADEL*.

4.20.2. *Épuration des eaux usées*

Mise en œuvre de la procédure approuvée par le Collège, à appliquer dans le cadre de problèmes liés à la présence d'eaux usées sur le domaine public.

Gestion quotidienne des problèmes de voisinage et environnementaux liés aux eaux usées domestiques.

Aide et conseil lors d'installations d'unités d'épuration individuelle - suivi des dossiers de déclaration et de demande de prime.

Constitution d'un dossier relatif à la gestion individuelle des eaux usées domestiques.

4.20.3. *Urbanisme*

Un avis est émis sur les demandes de permis d'urbanisme et les demandes de permis de lotir.

Utilisation d'une grille d'analyse multicritères pour les dossiers de demande de permis de lotir.

Instruction des dossiers de demande de permis d'urbanisme pour l'abattage de haies et/ou d'arbres classés et pour tout projet communal lié aux plantations nécessitant un permis d'urbanisme (en 2016 : projet de réaménagement de la Place de Belle-Maison).

Instruction des dossiers d'infraction relatifs aux abattages d'arbres et arrachages de haies effectués sans permis d'urbanisme : 2 en 2016.

Information des candidats bâtisseurs en ce qui concerne la gestion des eaux domestiques, les économies d'énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables, la gestion des déchets de chantier, l'utilisation de matériaux écologiques dans la construction.

4.20.4. *Bois communaux*

Collaboration avec le *Département de la Nature et des Forêts* dans tout domaine concernant les bois communaux soumis au Régime forestier.

En 2016 :

- vente publique de bois communaux

- relais citoyens / Département de la Nature et des Forêts pour toutes les problématiques liées aux bois communaux riverains (dépôts sauvage, proximité d'arbres potentiellement dangereux, dégâts de sangliers,..).
- gestion des ventes de bois de gré à gré.

4.20.5. Nature

Information de la population en matière de plantations, faune, haies et arbres classés.

Gestion des abattages d'arbres potentiellement dangereux sur le domaine public.

Suivi du projet *BIODIBAP* dans le cadre de l'amélioration de la biodiversité autour des écoles communales - École communale de Belle-Maison : mare, d'un pré fleuri, mur de pierres sèches et nichoirs à insectes. Collaborations pédagogiques.

Opération Batraciens : mise en place de dispositifs routiers et communication aux riverains dans le cadre de la migration de batraciens sur certaines zones de la commune (Ereffe, Vyle-Tharoul).

Haies et arbres classés remarquables : Collaboration avec le *DNF* - Direction des espaces verts dans le cadre du suivi des arbres et haies classées.

Gestion différenciée des espaces verts : élaboration et coordination du projet « Le cheval de trait au service de la ruralité » - Tonte d'une Place publique et entretien écologique des cimetières.

Rédaction d'un projet dans le cadre d'un nouvel appel d'offre relatif à l'usage du cheval de trait sur les espaces publics.

Élaboration du projet relatif à la Semaine de l'Arbre 2016. La commune de Marchin a été sélectionnée pour la distribution des plants d'essence indigènes à la population.

4.20.6. Législation relative au Permis d'environnement

Mise en place de la gestion électronique des déclarations de classe 3

35 dossiers de déclaration de classe 3 ;

2 dossiers de permis unique de classe 2 : Demande concernant un projet de biométhanisation et suivi du dossier de demande de régularisation pour la carrière Bois Jean Etienne ;

1 dossier de permis d'environnement de classe 2 : demande de modification des conditions d'exploiter de la station d'épuration collective du Thier de Huy.

4.20.7. Agriculture

Information du monde agricole en ce qui concerne la campagne de collecte des pneus agricoles et les bâches agricoles.

Collaboration avec l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (nouvelle réglementation concernant les abattages d'animaux, lutte contre le scolyte...) et pour toute question liée à la sécurité de la chaîne alimentaire.

Délivrance des attestations de conformité pour la détention de porcs.

Coordination de la Commission de dégâts aux cultures.

4.20.8. Nuisances de voisinage

Résolution de divers problèmes de nuisances de voisinage en matière de : détention d'animaux, entretien des propriétés, accès aux propriétés, incinération, dépôts de déchets, dépôts de mitraille, de véhicules usagés...).

Collaboration avec les services de police et du Département de la Police et des Contrôles dans le cadre de la délinquance environnementale.

4.20.9. Contrat de Rivière Meuse Aval – Comité Hoyoux

Mise en œuvre du Plan d'action 2016 sur le territoire communal.

Élaboration du programme 2017-2019 et participation à l'inventaire de terrain sur tous les ruisseaux.

Participation au groupe de travail sensibilisation du Contrat de rivière.

Gestion des plantes invasives le long des cours d'eau. Gestion de la balsamine de l'Himalaya le long de la Vyle en collaboration avec le service Travaux et le Contrat de rivière. Information et sensibilisation de la population à l'élimination des plantes invasives.

Relais entre les agriculteurs et l'asbl pour la mise en place d'actions envers le monde agricole (abreuvoirs automatiques, érosion des berges).

Organisation des *Journées wallonnes de l'eau 2016* : exposition relative à la gestion des eaux de pluie et visite animée de la mare de l'école de Belle-Maison.

Traitement des situations relatives aux phénomènes karstiques sur le territoire marchinois en collaboration avec le CWEPS et coopération à l'élaboration de la cartographie des contraintes karstiques en région wallonne.

4.20.10. Carrières

Coordination des réunions du Comité d'accompagnement des carrières, rédaction des procès-verbaux, mise en œuvre des décisions prises en réunion.

Travail plus particulier dans le cadre de cadre du projet de modification du plan de secteur pour la carrière Bois Jean Etienne. Rencontre de la DGO4 en compagnie des responsables de la carrière. Demande de modification du plan de secteur par le biais d'un Plan communal d'Aménagement révisionnel.

Personne-ressource « communale » dans le cadre des activités de la carrière Bois Jean Etienne et des différentes interventions du Département de la Police et des Contrôles.

Mise en place de la cellule de suivi pour la carrière Bois Jean Etienne afin d'apporter plus de réactivité aux réunions du Comité d'accompagnement.

Gestion de la mise en conformité des Carrières de Triffoys et d'Ereffe.

4.20.11. Enquêtes régionales et fédérales

- Enquête Publique conjointe : Les deuxièmes projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH 2) et les premiers projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ainsi que les Rapports d'incidences environnementales (RIE) s'y rapportant.

- Enquête publique relative au à la construction et l'exploitation de 5 éoliennes d'une puissance unitaire maximum de 3,2 MW et de tous leurs auxiliaires sur le territoire de la commune de Modave avec modification du relief du sol, pose de câbles électriques et construction d'une cabine de tête.

4.21. Logement

4.21.1. Logement public

Pourcentage de logements publics

Ancrage 2012-2013 : nombre de logements publics (132) / nombre de logements (1 957) → **6,75 %**

Ancrage 2014-2016 : nombre de logements publics (137) / nombre de logements (2 131) → **6,43 %**

Situation 2015 : nombre de logements publics (136) / nombre de logements (2 217) → **6,13 %**

Situation 2016 : nombre de logements publics (136) / nombre de logements (2 231) → **6,09 %**

On constate une baisse du logement public par rapport aux plans d'actions en matière de logement précédents, qui est due au nombre croissant d'habitants.

Descriptif du logement public dans la commune

Descriptif	Nombre de logements	Opérateur
Bâtiment à appartements pour personnes de + de 55 ans « la Belle-Maison »	46 appartements	Commune
Logement social : Résidence Senones	25 maisons 32 appartements	MCL
Logement social : Cité Solaire	20 maisons	MCL
Logement moyen mis en vente : Rue de Huy	4 maisons	MCL
Logement de transit : Chemin du Comte, 77	1 appartement	CPAS
Logement d'insertion : Chemin du Comte, 77	1 appartement	CPAS
Logement moyen : Place de Belle Maison (<i>Crémaillère</i>)	3 appartements	MCL
Gestion par l'AIS	2 maisons – 2 appartements	AIS

4.21.2. Informations aux citoyens sur les aides et les droits en matière de logement et appui dans les démarches administratives

Nombre de demandes de primes dans le courant de l'année 2016

Il y a eu une quinzaine de demandes de renseignements concernant les primes de la Wallonie sur la période de janvier à novembre 2016.

Le nombre n'est pas représentatif par rapport aux autres années : 52 en 2012, 55 en 2013, 51 en 2014, 20 en 2015.

Cette baisse est due au changement de système de prime depuis le 1^{er} avril 2015 qui n'accorde plus de prime si les travaux n'ont pas été réalisés par un professionnel. Les primes pour un bien mis en location autre que par l'intermédiaire d'une AIS ont aussi été supprimées.

Les notaires de la région de Huy ont été pour qu'ils remettent de la documentation concernant les primes de la Wallonie. Le Guichet de l'Énergie, ayant une vision globale, est renseigné comme étant le premier interlocuteur en matières de primes. Les demandeurs s'adressent donc moins à la Commune.

4.21.3. Inventaire des logements inoccupés

Statistiques

2011 : 27 dossiers traités

2012 : 38 dossiers traités (22% clôturés)

2013 : 30 dossiers traités (10% clôturés)

2014 : 39 dossiers traités (13% clôturés)

2015 : 49 dossiers traités (16,28% clôturés)

2016 : 50 dossiers traités (10% clôturés)

En vente : 12,00% (6 dossiers) - En cours de traitement : 18,00% (9 dossiers, succession en cours, en attente de traitement par le cadastre) - Projet d'urbanisme en cours : 24,00% (12 dossiers) - Immeuble Taxable en attente d'une décision du Collège : 6,00% (3 dossiers) - Travaux : 26,00% (13 dossiers) - Dossiers clôturés : 10,00% (5 dossiers) - En cours d'analyse par l' AIS : 4,00% (2 dossiers)

Actions du service logement

- Dialogue avec chaque propriétaire afin d'essayer d'apporter une solution à l'inoccupation du bien. Si nécessaire, rencontre avec un représentant de l'Agence Immobilière Sociale de HUY.
- Si le bien est vendu, rencontre du nouveau propriétaire pour connaître ses intentions vis-à-vis du bâtiment et des démarches qui vont être effectuées.
- Contrôle que les travaux prévus en 2016 ont bien eu lieu. Demande de la preuve par photos et factures.
- En cas de travaux, des renseignements sont automatiquement donnés concernant les primes de la Wallonie.
- Certaines personnes s'adressent au Service Logement car elles sont intéressées par l'achat d'une habitation reprise comme logement inoccupé. Un suivi est alors assuré avec le propriétaire du logement pour inciter à la vente, dans la mesure du possible.

En conclusion, on constate que l'éventualité de l'application de la taxe incite les propriétaires à prendre leur immeuble en charge. Le contrôle du service logement les incite à effectuer des travaux rapidement.

Certains propriétaires, ne sachant pas réaliser les travaux, mettent l'immeuble en vente. Le dossier est alors repris avec le nouveau propriétaire.

Remarque : le règlement de taxe a été modifié, le montant a été porté au maximum (240,00 le mètre de façade) et l'exonération pour cause de travaux a été définie à une période de 3 ans maximum.

4.21.4. Inventaire des possibilités de relogement d'urgence (en concertation avec le CPAS)

Suite à la délibération du Conseil Communal du 14 octobre 2010, la Commune de Marchin ne dispose plus que d'un logement de transit alors que la réforme du Code Wallon du Logement en requiert deux.

L'un des objectifs principaux du plan d'ancrage communal 2014-2016 est la création d'un logement de transit supplémentaire. Il s'agira de

l'aménagement d'un appartement supplémentaire dans l'immeuble à appartements appartenant à la Commune, sis rue Émile Vandervelde 6A à 4570 MARCHIN.

Le dossier a été suivi par le Service Juridique/Marchés publics. Les travaux devraient débiter en 2017.

4.21.5. *Suivi des immeubles insalubres*

4 dossiers concernant l'insalubrité d'immeubles ont été traités par la Conseillère en Logement en 2016.

Actions du Service Logement

- Rencontrer les propriétaires afin de les conscientiser au problème ;
- Etablissement d'un arrêté d'inhabitabilité si nécessaire ;
- Essayer de trouver avec les propriétaires des pistes de solutions : orienter vers les primes de la Wallonie ou une gestion en AIS quand cela est possible ;
- Faire le lien avec la taxe sur les immeubles inoccupés si le propriétaire ne réagit pas ou ne fournit pas les preuves de travaux ;
- Suivre le dossier si le bien est mis en vente.

4.21.6. *Intervention dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale*

Le projet de l'asbl *Devenirs* de dynamiser la rénovation durable à Marchin continue en 2016. Le projet ne touchera plus en particulier les personnes à faibles revenus, mais bien toute personne intéressée.

Les notaires de la région ont été une nouvelle fois rencontrés en 2016 afin d'expliquer le projet et inciter les personnes qui font l'acquisition d'un bien à s'adresser au Guichet de l'Énergie ou à la Commune en cas de projet de rénovation.

4.21.7. *Traitement des demandes d'informations urbanistiques notariales*

La collaboration au traitement de ces demandes permet d'avoir une vue d'ensemble sur les biens mis en vente dans la Commune. Ceci s'avère utile pour la gestion des immeubles inoccupés.

+/-170 demandes ont été complétées dans le courant de l'année 2016, ce qui est identique à l'année dernière.

4.21.8. *Traitement des demandes de création de nouveaux logements*

L'augmentation du nombre de créations d'appartements, de logements de petite dimension et d'habitations avec logements multiples se confirme. Le service logement intervient pour donner son avis sur la composition du logement et les critères de salubrité à respecter sur base du plan (éclairage, superficie des pièces de vie...).

14 dossiers ont été analysés par le Service Logement dans ce sens en 2016.

4.21.9. *Gestion de la Résidence pour personnes âgées « La Belle Maison » : Immeuble de 46 appartements dédiés aux personnes de 55 ans et plus)*

L'année 2015 s'achève avec un nombre de 4 fins de bail et 5 nouveaux locataires, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne annuelle.

Comité des locataires

Le nouveau comité des locataires a été constitué en 2013. On compte 3 réunions en 2015, dont une plénière avec tous les locataires afin de favoriser la communication.

4.22. Affaires sociales

Les dossiers traités par le Service « Affaires sociales » se ventilent de la manière suivante :

- **16** demandes de pension (pension de retraite, pension de survie, demande de *Grapa*, pension étrangère) ont été enregistrées et transmises aux organismes compétents ;
- **30** demandes d'allocations pour personnes handicapées (allocation d'intégration et/ou revenu de remplacement et allocation pour personnes âgées de plus de 65 ans) ;
- **3** demandes d'ouverture de dossier pour bénéficiaire d'allocations familiales majorées auprès de la Direction générale aux personnes handicapées ;
- **30** demandes de carte de stationnement ont été sollicitées auprès du Service Public Fédéral de Sécurité sociale - Service Attestations ;
- **35** demandes ont été introduites pour bénéficier des mesures sociales auprès des différents organismes (Service Radio-Redevances, Contributions, *Proximus*, etc.) ;
- **44** déclarations anticipées en matière d'euthanasie ont été enregistrées et transmises au Service Fédéral de Santé publique (à titre de comparaison, il y en avait 10 en 2015) ;
- **3** dossiers ont été ouverts auprès de l'AViQ ;
- Le Service a également traité bon nombre de demandes à caractère social (hors matières gérées par le CPAS).

4.23. Sports

[Le rapport de la Régie Communale Autonome « Centre Sportif Local » sera présenté avec les comptes 2015, car le Collège des Commissaires et le CA de la Régie doivent statuer avant le Conseil].

4.24. Bibliothèque

La bibliothèque est constituée de deux implantations qui ouvrent 29 heures/semaine, réparties sur 5 jours (trois soirées jusqu'à 18h30, tous les mercredis après-midi et tous les samedis matin). Ces heures d'ouverture au public sont en grande partie consacrées à l'accueil, au conseil, au prêt, au rangement et à la recherche.

4.24.1. Données chiffrées

Les chiffres concernant l'année en cours nous sont livrés par la cellule OSEMA de la Province de Liège en début de chaque année suivante. Ces chiffres se trouveront dans le rapport annuel que la bibliothèque Marchin-

Modave réalise à destination de la FWB. Ce rapport sera soumis à l'approbation des instances communales et pourra donc être consulté par tout un chacun.

À titre indicatif, au 31 octobre, nous avons clôturé **20 694** prêts de livres. À cette même date, **2 727** prêts étaient en cours.

À titre de comparaison, en 2015, le nombre total de prêts était de **28 889**, de **27 343** en 2014, de **24 978** en 2013, **22 436** en 2012, **24 072** en 2011, **24 165** en 2010 et **25 180** en 2009.

4.24.2. Prêt interbibliothèques

La mise en ligne du catalogue, notre entrée dans le *PASS* et la mise en place du service *Samarcande* ont fait grimper le nombre de demande d'emprunts de nos ouvrages via le service du prêt interbibliothèques. Au 31 octobre, nous avons relayé **224 demandes** de nos usagers (203 acceptées, 21 refusées) vers d'autres bibliothèques de la FWB pour 231 sur l'ensemble de l'année 2015. Il faut savoir que le traitement de chaque demande de A à Z prend 5 minutes. Le traitement des seules demandes que nous effectuons pour nos usagers a donc nécessité (jusqu'au 31/10) plus de **18 heures de travail**.

Toujours au 31/10, nous avons reçu et traité **151 demandes de nos confrères**, soit **12 heures de travail**.

4.24.3. Animations/Bibliothèque « hors les murs »

Au total, ce sont **1708** enfants qui ont été touchés par nos activités extérieures entre le 1er janvier et le 31 octobre. Temps de travail estimé : 55 heures.

Prix Versele

En deux temps :

1. présentation de tous les livres du Prix *Versele* ;
2. séance de vote.

Toutes les classes de toutes les écoles primaires (communale et libre) participent.

Projet culture / enseignement autour de l'œuvre de José Parrondo

Partenariat centre culturel / école communale / bibliothèque : les animations, menées dans toutes les classes de la 1^{re} à la 6^e primaire ont consisté en une découverte de l'œuvre de Parrondo puis en une sensibilisation à son art, sa manière d'écrire et d'illustrer pour en arriver à la réalisation en commun d'un livre par classe.

Expo « Faire chaise de tout bois »

au centre culturel de Marchin : animation de l'exposition lors des visites de classe (début le 20/11/2016).

À ces activités ciblées vers la jeunesse, il faut ajouter nos actions 'tout public' :

Des livres partout tout le temps

Présence de la bibliothèque lors de manifestations organisées par un partenaire, via par exemple la mise en évidence de livres sur le sujet de la manifestation en question.

11 mars : Vendredi soir « Kachinas » autour du livre « La sorcellerie capitaliste » : participation à la préparation de la rencontre et mise à

disposition d'une sélection d'ouvrages sur le thème - 45 personnes présentes.

Juillet et août : Expo Sempé : acquisition de 10 ouvrages + recherches d'une dizaine d'autres via le prêt interbibliothèques. Mise à dispo de l'ensemble durant les deux mois d'exposition + accueil d'une partie de l'expo à la bibliothèque.

Fonds arts de la rue et du cirque

Acquisitions régulières de livres sur le thème des arts du cirque et de la rue et mise en dépôt à l'asbl Latitude 50 + gestion de l'abonnement à deux périodiques spécialisés dont les numéros sont également transmis à l'asbl.

Fureur de Lire

Soirée littéraire : 14 octobre : rencontre avec l'auteur belge Paul Colize, en collaboration avec le centre culturel de Marchin dans le cadre du programme des « Vendredis soirs » : 40 personnes présentes.

4.24.4. Activités dans la bibliothèque

Du 1^{er} janvier au 31 octobre : 659 enfants accueillis durant les diverses activités organisées (ne sont donc pas comptabilisés ici les enfants accueillis durant les d'ouverture habituelles). Temps de travail estimé : 99 heures.

Ateliers philo / Education aux médias :

Partenariat avec l'école communale. Entre octobre 2015 et juin 2016, la bibliothèque et l'EPN ont proposé aux enfants inscrits au cours d'EPC des ateliers philo et des animations d'éducation aux médias. Basés sur une participation active des enfants, ces animations avaient pour objectif général de permettre aux participants de s'exercer au débat démocratique, de renforcer leur écoute respectueuse et de stimuler leur esprit critique.

Heure du conte

Dans le cadre de la Fureur de lire : 2 séances (2 heures au total) de l'« heure du conte à la carte » le samedi 15 octobre.

Recherche documentaire

Partenariat avec Bibliothèque Publique de Wanze. Trois animations en mai : accueil des classes de 5^e et de 6^e primaires de Belle-Maison et de la Vallée dans la bibliothèque, en-dehors des heures d'ouverture. Objectif : découverte de la bibliothèque et initiation à la recherche documentaire. Trois groupes, trois séances.

Cercle de lecture

100 adultes accueillis, 20 heures de travail. En détail : 10 réunions par an. Discussion animée par Marie-France Jaco autour d'un même livre lu par les membres. 10 participants réguliers. Préparation de la soirée de la Fureur de Lire par les membres. Rédaction de comptes rendus des livres lus et des commentaires exprimés en séances, publiés sur internet.

4.24.5. Service « écrivain public »

Le service écrivain public est accessible via sa permanence tous les 1^{ers} et 3^{es} mercredis du mois (hors congés scolaires) à la bibliothèque de Huy, mais également sur demande de rendez-vous (via un numéro de téléphone direct). Les séances collectives sont également fixées de manière ponctuelle en accord avec les institutions partenaires.

Permanences et rendez-vous

Entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre, **22** personnes ont été accueillies dans le cadre de l'aide individuelle, pour un total de **13h 30**, soit une moyenne de **55** minutes par personne. En comparaison par rapport à 2015 (sur 12 mois) : **40** personnes, par rapport à 2014 : **35**, en 2013 : **29** et **22** en 2012.

Séances collectives

Du 1^{er} janvier au 31 octobre, **73** personnes ont participé aux différentes séances collectives (**9** séances organisées pour **21h** en tout). En comparaison, sur les 12 mois de 2015 : **5** séances pour un total de **58** personnes touchées ; en 2014 : **11** séances, **104** personnes ; en 2013 : **13** séances, **237** personnes ; en 2012 : **6** séances, **84** personnes.

4.24.6. EPN (Espace Public Numérique)

L'EPN est ouvert pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque de Marchin. L'animateur n'est toutefois présent que le mercredi et le vendredi de 10 à 18h. C'est durant ces heures qu'il assure les formations mais également qu'il rencontre les personnes demandant une assistance technique.

En libre accès

Pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque : **143 personnes** ont utilisé une des machines mises à disposition, sans nécessairement demander une assistance.

Formations

- *Partage de documents : 3 personnes (2 séances)*
- *Réseaux sociaux pour associations et entreprises : 2 personnes (1 séance)*
- *Tablettes et Smartphones : 4 personnes (1 séance)*
- *Protégez-vous sur les réseaux sociaux : 3 personnes (2 séances)*
- *Les arnaques sur Internet : 3 personnes (1 séance)*
- *Utilisation, stockage et sauvegarde des photos numériques : 6 personnes (1 séance)*
- *Vodeclit : 3 personnes (1 séance)*
- *Lecture Numérique : 3 personnes (1 séance)*
- *Windows 10 : 3 personnes (1 séance)*
- *PMTIC : 18 séances, 62 personnes*

TOTAL : **28** séances de formation, **92** personnes touchées

En comparaison : 2015 = **37** séances, **106** personnes touchées ; 2014 = **95** séances, **316** personnes touchées ; 2013 : **26** séances, **104** personnes touchées ; 2012 : **12** séances, **92** personnes.

Utilisation de l'EPN pour formations diverses : 145 personnes

- Permis de conduire (asbl *DEVENIRS*) : **en cours**
- Permanence « impôts » : **40** personnes

4.25. Services « Seniors » et Égalité des Chances

4.25.1. Conseil Consultatif Communal des Aînés

Le Conseil Communal Consultatif des Aînés s'est constitué en association de fait (« les amis des aînés ») notamment pour organiser des excursions et le barbecue annuel des aînés en totale autonomie. Un budget annuel de 300€ lui est alloué.

Les collaborations avec le service Seniors vont croissant, notamment par le projet d'une formation de conseiller laïque. En effet, un nouveau membre du CCCA a pour objectif de devenir un relais officiel pour accompagner les familles en situation de deuil.

4.25.2. Espace Seniors

Programmation de trois voire quatre ateliers hebdomadaires

Ateliers animés par des seniors volontaires selon leurs compétences : tai-chi, gym, yoga, ateliers créatifs. Les activités sportives remportent le plus d'engouement, Les activités sportives remportent le plus d'engouement, un abonnement à prix modique favorise la participation du plus grand nombre. Le public senior s'ouvre aux plus jeunes. Ils y trouvent le bien-être et y redécouvrent les potentialités de leur corps.

Deux marches mensuelles sont encadrées successivement par trois seniors dont un guide-nature. En parallèle aux communications émanant du service Séniors, un site spécifique aux marcheurs a été mis au point par l'un d'eux.

Séances d'informations sur le quotidien des seniors (APA, sécurité, sommeil...)

Collaboration avec le CCCA pour des animations telles qu'un après-midi relatif au Testament de Vie, les droits de Succession et aussi le vin chaud de Noël sur la Place de Belle Maison.

4.25.3. Magasin de seconde main « Jardin des Bonnes Affaires »

Redynamisation et réorganisation du magasin suite à la collaboration avec le SIS (Service d'Insertion Sociale) qui gère le tri tous les lundis matin.

Participation hebdomadaire enthousiaste d'un résident du Château Vert.

Deux dames et un monsieur s'occupent du tri une fois par semaine, une dame gère la caisse, une autre est au repassage et deux ou trois autres sont volantes entre les conseils aux clients et le rangement des rayons.

Les bénéficiaires du magasin sont destinés aux aides d'urgence. Des dons de vêtements sont occasionnellement réalisés pour des familles défavorisées.

Les vêtements invendus sont acheminés vers la Donnerie et/ou l'espace couture où ils sont customisés par des bénéficiaires du SIS.

L'objectif de retissage de liens sociaux est atteint puisqu'un petit groupe de tous âges et catégories sociales s'y réunit tous les mercredis et vendredis autour d'un café et de biscuits.

Un défilé de mode est à l'étude qui sera proposé dans le cadre de la Journée des Ateliers organisée par le Centre Culturel, en mai.

4.25.4. Cuisine de la Vallée

Atelier mensuel (dernier mercredi) géré par une senior qui draine un public fidèle.

L'animatrice habituelle a dû se désengager. Le relais a été pris par une autre senior dont l'objectif est de créer un atelier plus participatif tant dans la création de nouveaux menus, de nouvelles recettes que dans le partage de savoir-faire.

Le groupe fonctionne dans le partage et prévoit des ateliers avec les élèves des écoles alentour.

4.25.5. Maison de Seniors « La Belle-Maison »

Maison communautaire ouverte en février 2014

Deux seniors fixes et deux voire trois seniors en soutien occasionnel encadrent une demi-journée d'animation, le mardi. Une dizaine de seniors y sont accueillis, principalement des résidents de la Belle Maison. Tous mangent le repas préparé par l'équipe du matin et redescendent jouer aux cartes ou papoter après leur sieste.

De nouveaux participants très motivés et enjoués ont rejoint la Maison. Le groupe d'animateurs a augmenté (2 à 3) et s'est stabilisé.

Le tarif étant très avantageux, nous comptons entre 12 et 17 personnes tous les mardis. Ce groupe reflète une grande mixité.

Tous s'y retrouvent à leur rythme et selon leur souhait d'investissement. Ces réunions sont le point de départ de nouvelles activités : brocantes, thé-dansant...

4.25.6. Ateliers Intergénérationnels

Les mercredis après-midi, nous accueillerons les papys-mamys en charge de leurs petits-enfants.

Loin d'être une garderie, le projet a pour but la rencontre des générations autour de bricolages, contes et comptines, cuisine à thème, saynettes...

Nous collaborons avec l'accueil extra-scolaire pour lequel des stagiaires viendront animer des après-midi de juin. Une animatrice senior participera occasionnellement aux ateliers de l'extra-scolaire par la prise en charge de sous-groupes d'enfants (septembre, décembre, juin)

4.25.7. En cours

Préparation du plan « grand froid », en collaboration avec le CPAS. Tout comme le plan « canicule », nous travaillons à l'installation d'une cellule de crise pour soutenir les personnes en difficulté ou en détresse lors de conditions climatiques extrêmes (soutien matériel et humain).

Identification et systématisation d'un soutien de proximité *via* une personne relais par quartier.

4.26. PCS (Plan de Cohésion Sociale)

4.26.1. Gestion du Plan

- Gestion journalière du plan suivant les décisions de la commission d'accompagnement ;
- Organisation de réunions des acteurs si nécessaire ;
- Promotion et valorisation des actions du plan ;
- Rédaction de rapports d'activités et financiers ;
- Rédaction d'appels à projets pour apporter les moyens de réalisation des actions ;
- Participation à des actions ou des réunions avec le PCS Condroz, le PCS de Huy et le PCS de l'Ourthe ;
- Travail de terrain dans certaines actions en soutien des travailleurs sociaux ;
- 1 réunion de la commission d'accompagnement ;
- Réunions hebdomadaires avec les partenaires du plan : l'asbl *Devenirs CISP*, le CPAS, le *FOREM*, l'*AMO*... ;
- Participation aux inters-PCS Huy-Waremme ; lancement du réseau logement ;
- Participation au réseau des Chefs de Projet PCS ;

4.26.2. Actions

- **Formation au permis de conduire théorique et pratique** : Formation au permis de conduire théorique en collaboration avec le PCS du Condroz (basé à CLAVIER), et le PCS de l'Ourthe : 3 formations organisées.
- **Accompagnement des publics éloignés de l'emploi et de la formation** : cette action n'est plus conventionnée avec le CPAS, elle est terminée dans le cadre du PCS.
- **Les « bricoleurs solidaires »** : conventionnés avec DEVENIRS - Intervention d'un A2 bricoleur solidaire durant quelques mois chez une dame via une demande du CPAS.
- **Participation aux plateformes emploi** : Alphabétisation organisée par le Bassin EFE Huy-Waremme.
- **Réflexion chômage et santé** : cette action n'est plus conventionnée avec le CPAS - la réflexion se situe au niveau de l'arrondissement coordonnée par le Forem et le Bassin EFE Huy Waremme.
- **Collectif 13** : conventionnée avec DEVENIRS, encadrement et soutien du Collectif 13, groupe de locataires d'habitations sociales, qui interpelle les pouvoirs publics quant à la rénovation de leur logement. L'asbl Devenirs CISP et le PCS organisent les négociations entre les locataires et MCL, la société de logements sociaux pour structurer la rénovation du bâtiment grâce aux subsides HABITAT DURABLE qui

s'est finalisée en 2015. L'asbl Devenirs CISP et le PCS travaillent la dynamique du groupe de locataires pour la plupart en isolement social. L'objectif, renouer les liens autrement et donner du sens à la collectivité comme levier d'un « mieux être » individuel et social. Inauguration officielle de la rénovation, sensibilisation des locataires à l'économie d'énergie et utilisation du nouveau système de chauffage. Réflexion de la réalisation d'une vidéo retraçant l'histoire du collectif 13. Présentation du projet au Réseau logement du Brabant Wallon.

- **Réunion des acteurs du logement** : organisation de 1 réunion des services LOGEMENT-AC, ENVIRONNEMENT-AC, PCS-AC, CPAS, MCL, AIS, DEVENIRS à propos de la sensibilisation à l'économie d'énergie, l'information aux citoyens et le plan d'ancrage communal.
- **Sensibilisation à la gestion durable des logements** : conventionnée avec Devenirs- organisation de chantiers participatifs (isolation écologique) sur un bâtiment communal : La maison Stévaux et la salle des Mélèzes. Récits de vie du collectif 13 en collaboration avec l'écrivain public.
- **Indicateurs de Bien-être** : en collaboration DEVENIRS, la Bibliothèque, le CPAS, la DICS, l'IWEPS et les 14 autres communes pilotes, élaboration de la recherche concertée sur de nouveaux indicateurs de bien-être. Réception des résultats de l'enquête à propos des jeunes de 18-29 ans et programmation d'une pièce de théâtre propice à débats. L'enquête continue à être programmée dans d'autres communes dont les résultats feront l'objet d'une analyse qualitative régionale.
- **Alimentation de qualité pour tous** :
 - Conventionnée avec le CPAS, soutien financier du resto solidaire qui produit des repas de qualité à des prix modiques 4 fois par semaine.
 - Conventionnée avec DEVENIRS, une sensibilisation à l'alimentation saine et plus globalement à une autre manière de consommer. Mise en place d'une cantine durable et de distribution de repas dans les écoles du Condroz.
- **Réunions d'échanges d'info interservices** : 1 réunion permettant l'échange d'informations et la rencontre des différents travailleurs locaux.
- **Animations de proximité multi-publics** :
 - Adultes : atelier cuisine, bien-être pour dames en collaboration avec le CPAS et l'ALEM ;
 - Enfants : permanence de l'animatrice de quartier au Thier de Huy, réalisation de programmes de vacances, réalisation d'une chasse aux œufs inters-quartier en collaboration avec le CPAS et Devenirs, aide à la mise en place de la Plaine d'été en collaboration avec l'ATL.
 - Adolescents : permanence de l'animatrice de quartier au Thier de Huy, réalisation de programmes de vacances dans le quartier, réalisation d'un camp été à Senones avec des jeunes du Thier de Huy et de la Résidence Senones.
 - Intergénérationnel : réalisation d'Eté Solidaire en collaboration avec les Services Seniors-Egalité des Chances, Travaux, Ressources et le CPAS, sorties familiales Thier de Huy/Senones, réalisation de la quinzaine Akiliso à travers le territoire condruzien, soirée « un soir de Mai pour tous » article 27, Animation tricot urbain. Conventionnée

avec Devenirs : actions thématiques à senones(Be Wapp, fête de quartier, Halloween, Saint-Nicolas, carnaval).

4.27. ADL (Agence de développement local)

L'ADL a pour mission de stimuler un partenariat dynamique entre le pouvoir local, les entreprises, les associations et les particuliers en vue de développer l'activité économique et l'emploi dans une stratégie de développement à long terme. Elle est soutenue par la Wallonie pour mener à bien ses missions. L'agrément est donné pour une période de six ans depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

Le renouvellement d'agrément pour 2014-2019 a été introduit le 9 août 2013. L'arrêté d'exécution a été signé par les Ministres concernés le 4 juillet 2014 pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

4.27.1. Plan d'actions

Le plan d'actions de l'ADL de Marchin définit deux priorités déclinées en objectifs et en actions.

1. PRIORITÉ 1: *Maintenir, promouvoir et diversifier le tissu économique local, et développer de nouveaux créneaux*

Objectif 1 : Aide, conseil, soutien, info au secteur économique existant et en devenir.

Action 1: *Favoriser et promouvoir les possibilités d'extension et/ou l'implantation de zones d'intérêt en matière de développement économique (ex.: Site Godin) ;*

- Vente du filtre à eau à un particulier
- Résultats des analyses de dépollution présentées par la SPAQuE
- Plusieurs contacts avec la SPI (Katia VISSE) pour faire avancer la vente de terrains et l'implantation d'entreprises
- La commercialisation des parcelles a commencé en 2016.

Action 2: *Accompagner et orienter les porteurs de projet ;*

- Marie-Pierre MEHAGNOUL : Installation comme indépendant complémentaire nutritionniste
- Magali VENTAT : Création d'un espace de coworking dans la région de Huy
- Benoît LIBERT : Création d'un gîte 9 personnes et d'une chambre d'hôte 2 personnes à Molu
- Christel LABYE : Création d'un marché hebdomadaire sur la Place de Belle-Maison
- Christelle VIGNISSE : Passage en indépendante principale comme certificatrice et responsable PEB
- Dominique CAMUS : Création d'un meublé de vacance (projet)
- Raphaël DAVE : Création d'un car wash au site Godin
- Xavier LABY : Restauration de palette pour la réalisation de meuble de jardin (projet)

- Marc VILET : Création d'un gîte « haut de gamme » pour 9 personnes à Vyle-Tharoul
- Dominique DEBROUX : Création d'un gîte 8 personnes pour tourisme équestre également
- Elise DELVAUX : Reprise de la friterie de la Vallée (projet) – Annulé en novembre 2016
- Bernard HANTZ : création d'un Business service pour 2017
- Colette THOME : Organisation d'un VEGAN DAY annuel à Marchin

Action 3 : *Accompagner et stimuler les partenariats entre entrepreneurs locaux (MARCHIN ENTREPREND, stages pour ados...)*

- MARCHIN ENTREPREND : *Tables rondes des entrepreneurs le 1^{er} octobre*

Objectif 2 : Maintien et transmission des savoir-faire.

Action 4 : *Maintenir la tradition du tracé des coupes de pierre (Benoît POTEL).*

- Une rencontre en 2015 avec Benoît POTEL. Projet reporté en raison de l'état de santé du porteur de projet ; opération suite à un accident de travail.

Action 5 : *Création d'une microbrasserie.*

- Un porteur de projet identifié. Devrait développer son projet dans trois ans pour se laisser le temps de prévoir l'infrastructure et calculer les investissements nécessaires.

Action 6 : *Création d'un groupement d'employeurs dans le secteur de la construction (transmission de savoir-faire, aide à la reprise des sociétés de construction...).*

- Graine d'artisan : Pris en charge par les services Seniors, Marchés publics et travaux depuis 2015

Action 6 Bis : *Réseautage d'entreprises - Networking*

- Mise en place d'un comité de pilotage NETWORKING et co-organisation d'un moment d'information et d'échanges de cartes de visites au Centre culturel

Action 7 : *Soutenir l'activité agricole (formation maraîchage, couveuse d'entreprise, accès à la terre).*

- URBAN : Participation à la mise en place d'un réseau européen (avec le GAL)

Action 8 : *Requalifier la main d'œuvre industrielle.*

- Organisation de l'opération *Maillon fort* en Inter ADL (Braives, Engis, Héron, Marchin, Villers-Le-Bouillet et Wanze) et en collaboration avec le FOREM

Objectif 3 : Développer les secteurs émergents.

Action 9 : *Soutenir le développement des nouvelles technologies de l'information (participation au comité de gestion de l'Espace Public Numérique).*

- Réflexion en Comité de coordination sur l'aide que pourrait apporter l'EPN aux indépendants, TPE et PME de la commune : réflexion en cours

2. PRIORITÉ 2 : Développer, par une vision prospective, une image dynamique et cohérente de la Commune

Objectif 1 : Amélioration de l'attractivité de la commune en vue de maintenir l'activité économique locale

Action 1 : *Création de concepts touristiques (« W-E au vert »).*

- Rencontre avec les entrepreneurs qui développent des activités équestres pour étudier la possibilité de créer des concepts touristiques de type Pack ou « all in ».

Action 2 : *Commune du Commerce Équitable.*

- Co-organisation avec le SIVH du *marché des saveurs* lors de la *Fête de la ruralité* à Vyle-Tharoul

Action 3 : *Création d'un observatoire socio-économique communal.*

Action 4 : *« Marchin, village de... ».*

Action 5 : *Signalétique touristique, informative et didactique.*

- Action supprimée du plan d'action de l'ADL à la demande du SPW mais redirigée vers le service travaux qui doit finaliser la mise en œuvre de la signalétique des sentiers de liaison sur la commune

Action 6 : *Développement d'une nouvelle infrastructure locale dédiée à la musique (locaux de répétition, salle de concert...).*

- Action qui doit être réalisée par le service travaux suite aux subsides que l'ADL a obtenus de la Province

Action 7 : *Développement économique par la création d'une infrastructure dédiée aux Arts du Cirque et de la Rue - Création d'une Infrastructure Culturelle et Créative (ICC).*

- Le rôle de l'ADL dans cette action est d'aider Latitude 50 à obtenir des rendez-vous (SPI, GRE...), pour trouver les financements et pouvoir réaliser une infrastructure en « dur »

Objectif 2 : Favoriser le développement économique dans une logique de développement durable

Action 8 : *Production d'électricité verte sur le Hoyoux.*

- Mise en réseau d'un partenariat (public-privé) un partenariat pour la création d'une centrale hydro au site Godin

Action 9 : *Rénovation durable par quartier.*

- Ce projet était subsidié en projet pilote. En milieu d'année 2015, le ministère a maintenu les points

APE dédié au poste de chargé de projet sans financer le fonctionnement. L'Asbl DEVENIRS a réengagé sur ces missions et développé des chantiers participatifs ainsi que des animations « gestes malins d'économie d'énergie » avec différents publics de la commune.

Objectif 3 : Aider à la création d'entreprises à finalité sociale

Action 10 : Création d'un projet-pilote de Résidences-Services.

- Création d'une SCFS pour développer le projet et la réalisation de Résidences Seniors

Action 11 : Création d'une ressourcerie.

- Recherche d'un nouveau porteur de projet : l'étude de faisabilité réalisée par l'Asbl Devenirs n'a pas été concluante et portait essentiellement sur la récupération de matériaux de construction.

4.27.2. Relations avec les partenaires

Acteurs du secteur Economique marchinois : animation de la plateforme entrepreneuriale *MARCHIN ENTREPREND* ;

DEVENIRS CISP : collaborations diverses concernant l'emploi et la formation et la sensibilisation aux métiers techniques ;

GAL « Pays des Condruses » : collaboration sur les projets agriculture et paysage ;

Inter ADL de la région de Huy

Syndicat d'initiative de la Vallée du Hoyoux : collaborations ponctuelles ;

Centre culturel : collaboration sur différents projets ;

Latitude 50 (gestion des contrats SMart pour le montage/démontage du chapiteau) ;

Collaboration à la gestion de l'EPN avec la *Bibliothèque communale*, le *Service Seniors*, *Devenirs CISP* et le *service informatique*

MCH et la *Conférence des Élus*, diverses collaborations

FOREM, diverses collaborations

CréaJOB, *UCM* : relations en fonction des besoins exprimés par les porteurs de projets ;

Contrat de Rivière Meuse Aval, *Comité Hoyoux* : collaborations ponctuelles ;

Province de Liège (et *Centre culturel de MARCHIN*) : suivi du dossier géré par le service juridique et marchés publics sur la création d'une salle de répétition et de première scène pour les musiciens marchinois.

Eco construction : collaboration à la mise en réseau d'entrepreneurs locaux pour participer à la création d'une grappe d'entrepreneur en région hutoise.

4.27.3. Actions réalisées hors priorités et menées par l'ADL

Bistro : Animation du Comité de gestion, gestion des locations et de l'occupation ;

Collaboration à la gestion du chapiteau à Grand-Marchin ;

Collaboration à l'Agenda 21 local

Formation continue des agents : UVCW, Inter-ADL, colloques et conférences

4.28. Secrétariat général

4.28.1. Collège et conseil

- Préparation des séances du Collège communal et du Conseil communal
- Suivi administratif de ces mêmes séances

4.28.2. PGUI-PPUI

- Formations et maintien des outils à jour

4.28.3. Formation continue des agents

- Formations IMIO (*PloneMeeting*, site web, gestion de projet, guichet en ligne)
- Formation (coaching) Scillus et 180°

4.28.4. Communication

- Dépliants, affiches, flyers, panneaux, signalétique interne, cartes (biennale photo, Marchin Entreprenid), Powerpoints, etc.
- Rédaction, relecture de textes, communiqués, plaquettes etc.
- Coordination, mise en page, correction, rédaction du MARCHINFO (4 ex. en 2016)
- Gestion du site web communal (mise en page, contenu, actualisations)
- Gestion des réseaux sociaux communaux (*Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram*)

4.28.5. Service informatique

- Informations concernant le fonctionnement du numéro d'urgence (085270412) et de la cascade gsm ouvriers (085270445)
- Marché public sous PNSP pour Renouvellement Connexion Internet Communale Principale
- Renouvellement du parc de photocopieurs et imprimantes de la Commune, des écoles, et du CPAS de Marchin
- Divers dépannages (CPAS, MCAE, 3 implantations des écoles communales...)
- Maintenance informatique

4.28.6. Divers

- Gestion du programme de mobilité *Covoit'Stop*
- Interfaçage avec les services communaux, notamment le service Travaux
- Maintenance des répertoires locaux (salles, entrepreneurs, HoReCa, Administration, mandataires...)

- Préparation et suivi des événements communaux.
- Accueil téléphonique et ventilation des appels.

6. Budget communal de l'exercice 2017 – Décision

Le Conseil communal,

Vu la constitution, les articles 41 et 162;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la délibération du Conseil communal du 24 septembre 2014 approuvant le Plan de gestion 2015-2019 approuvé par le Gouvernement wallon en date du 13 mai 2015;

Vu le projet de budget établi par le Collège communal;

Attendu qu'une réunion entre la Commune, le C.R.A.C. et la D.G.O.5 a eu lieu en date du 25 novembre 2016;

Vu la réunion de la Commission du budget du Conseil communal en date du 30 novembre 2016;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la comptabilité communale;

Vu l'avis favorable du Directeur financier ;

Entendu Madame Donjean, Échevine des Finances, dans ses commentaires et explications de la situation actuelle;

Attendu que les objectifs et les balises fixées dans le Plan de gestion sont respectés;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget;

Attendu que la Commune de Marchin, dans le cadre des aides exceptionnelles a obtenu une aide pour les années 2014 à 2018 suivant le tableau ci-après :

Années	Montant de l'aide (en €)	Intervention communale dans l'annuité
2014	373.265,05 €	20 %
2015	298.612,04 €	30 %
2016	223.959,03 €	40%
2017	149.306,02 €	50%
2018	74.653,01 €	50%
	1.119.795,15 €	

Vu la présentation du budget ordinaire de l'exercice 2017 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses
Totaux de l'exercice proprement dit	7.731.457,72	7.479.868,23
Résultat positif	251.589,49	

	Recettes	Dépenses
Exercices antérieurs	1.273.457,22	427.328,80
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	9.004.914,94	7.907.197,03
Résultat avant prélèvement	1.097.717,91	0,00
Prélèvement	0,00	0,00
Résultat général	9.004.914,94	7.907.197,03
BONI	1.097.717,91	0,00

Attendu qu'en séance, la modification suivante a été incorporée dans le budget, à savoir l'inscription en dépenses de transfert à l'article 872/43502 d'un montant de 33.333,33 € correspondant à 1/3 (1/3 pour Marchin, 1/3 pour Wanze et 1/3 pour Huy qui sont les 3 Communes fondatrices et qui sont au capital B) de la 1^o annuité de l'emprunt d'un montant de 1.000.000 €, sans intérêts, en 10 ans, que la Ville de Huy contractera auprès du C.R.A.C. pour financer le montant que le CHRH doit verser par rapport au paiement du double pécule des agents nommés ainsi que l'affectation d'un € symboliquement pour le fonctionnement des groupes de travail du Conseil Communal (sur l'article 104/123/16) ;

Après divers échanges de vue ;

Par ces motifs et statuant par 8 oui, 7 non (B. Kinet, S. Farcy, B. Servais, A-L. Beaulieu, L. Tesoro, B. Pétré, V. Dumont), 0 abstention;

APPROUVE le budget ordinaire de l'exercice 2017 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses
Totaux de l'exercice proprement dit	7.731.457,72	7.513.202,56
Résultat positif	218.255,16	
Exercices antérieurs	1.273.457,22	427.328,80
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	9.004.914,94	7.940.531,36
Résultat avant prélèvement	1.064.383,58	0,00
Prélèvement	0,00	0,00
Résultat général	9.004.914,94	7.940.531,36
BONI	1.064.383,58	0,00

Par ces motifs et statuant par 8 oui, 7 non (B. Kinet, S. Farcy, B. Servais, A-L. Beaulieu, L. Tesoro, B. Pétré, V. Dumont), 0 abstention;

APPROUVE le budget extraordinaire de l'exercice 2017 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses
Totaux de l'exercice proprement dit	1.285.132,68	1.330.313,28
Résultat négatif	0,00	45.180,60
Exercices antérieurs	79.284,18	0,00
Totaux de l'exercice propre et des exercices antérieurs	1.364.416,86	1.330.313,28
Résultat avant prélèvement	34.103,58	0,00
Prélèvement	197.807,26	197.807,26
Résultat général	1.562.224,12	1.528.120,54
BONI	34.103,58	0,00

Par ces motifs et statuant par 8 oui, 7 non (B. Kinet, S. Farcy, B. Servais, A-L. Beaulieu, L. Tesoro, B. Pétré, V. Dumont), 0 abstention;

APPROUVE le tableau de synthèse ordinaire :

Budget 2016	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptation
Prévisions des recettes globales	8.538.866,67	105.613,43		8.644.480,10
Prévisions des dépenses globales	7.431.166,74	1.056,14		7.432.222,88
Résultat présumé au 31/12/2015	1.107.699,93	104.557,29		1.212.257,22

Par ces motifs et statuant par 8 oui, 7 non (B. Kinet, S. Farcy, B. Servais, A-L. Beaulieu, L. Tesoro, B. Pétré, V. Dumont), 0 abstention;

APPROUVE le tableau de synthèse extraordinaire :

Budget 2016	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptation
Prévisions des recettes globales	2.454.169,65		-486.626,66	1.967.542,99
Prévisions des dépenses globales	2.222.258,81		-334.000,00	1.888.258,81
Résultat présumé au 31/12/2015	231.910,84		-152.626,66	79.284,18

La présente délibération est transmise :

- au Directeur financier ;
- au service « Ressources » ;
- à l'Autorité de tutelle aux fins d'approbation.

7. Budget communal 2017 – Dépenses relatives à la bonne marche du Service public – Engagement au-delà des douzièmes provisoires – Décision

Le Conseil communal,

Attendu que le budget communal 2017 est voté lors de cette même Assemblée;

Attendu que ce budget 2017 ne recevra pas l'approbation de l'Autorité de tutelle avant le 01/01/2017 ;

Vu l'article L1311-5 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation;

Attendu qu'il est nécessaire que le Collège communal et le Directeur financier puissent respectivement engager et régler les dépenses indispensables à la bonne marche du Service public pour :

- les achats de mazout;
- les frais de correspondance;
- les dépenses relatives aux véhicules communaux (car scolaire et véhicules de voirie);
- les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux;
- les frais relatifs au déneigement des routes;
- la subvention à la Régie Communale Autonome – Centre Sportif Local;

Par ces motifs et statuant par 15 oui, 0 non, 0 abstention ;

DÉCIDE d'engager les dépenses indispensables à la bonne marche du Service public, au-delà des douzièmes provisoires pour :

- les achats de mazout;
- les frais de correspondance;
- les dépenses relatives aux véhicules communaux (car scolaire et véhicules de voirie);

- les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux;
- les frais relatifs au déneigement des routes;
- la subvention à la Régie Communale Autonome – Centre Sportif Local;

La présente délibération est transmise :

- au Directeur financier ;
- au Service « Ressources ».

8. Emprunt à contracter pour financer le Plan FRIC - Cahier spécial des charges - Mode de passation du marché - Décision

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et en particulier les articles L1122-30 et L1222-3,

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et en particulier, l'article 17 § 2, 1^o, a),

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996, modifié par l'arrêté royal du 25 mars 1999 et l'arrêté royal du 8 février 2000, relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics et en particulier les articles 53 § 3 et 120 alinéa 2,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché de services ayant pour objet l'emprunt tel que décrit à l'article 1^{er},

Attendu que la conclusion d'emprunts pour le financement d'investissements constitue un service financier au sens de l'annexe 2, A, 6 b de la loi du 24 décembre 1993,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché ayant pour objet un emprunt tel que décrit à l'article 1^{er},

Sur proposition du Collège communal,

Par ces motifs et statuant par 15 oui, 0 non, 0 abstention,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Il sera passé un marché ayant pour objet la conclusion d'un emprunt pour le financement du PLAN FRIC ainsi que les services y relatifs pour un montant de 241.505,67 EUR.

Article 2

Le montant estimé du marché calculé conformément à l'article 54 de l'AR du 08/01/96 est de 241.505,67 EUR.

Article 3

Les conditions du marché sont fixées selon le cahier spécial des charges annexé à la présente décision. Il en va de même des critères de sélection et documents à fournir dans ce cadre.

Article 4

Charge le Collège communal de recourir à une procédure négociée sans publicité pour l'attribution de ce marché.

La présente délibération est transmise :

- au Directeur financier ;
- à notre service « Ressources ».

9. Emprunt à contracter pour financer l'aménagement de la M.C.A.E. Plan Cigogne III - Cahier spécial des charges - Mode de passation du marché - Décision

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et en particulier les articles L1122-30 et L1222-3,

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et en particulier, l'article 17 § 2, 1°, a),

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996, modifié par l'arrêté royal du 25 mars 1999 et l'arrêté royal du 8 février 2000, relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics et en particulier les articles 53 § 3 et 120 alinéa 2,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché de services ayant pour objet l'emprunt tel que décrit à l'article 1er,

Attendu que la conclusion d'emprunts pour le financement d'investissements constitue un service financier au sens de l'annexe 2, A, 6 b de la loi du 24 décembre 1993,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché ayant pour objet un emprunt tel que décrit à l'article 1^{er},

Sur proposition du Collège communal,

Par ces motifs et statuant par 15 oui, 0 non, 0 abstention,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Il sera passé un marché ayant pour objet la conclusion d'un emprunt pour le financement de l'AMENAGEMENT DE LA M.C.A.E. PLAN CIGOGNE III ainsi que les services y relatifs pour un montant de 166.150 EUR.

Article 2

Le montant estimé du marché calculé conformément à l'article 54 de l'AR du 08/01/96 est de 166.150 EUR.

Article 3

Les conditions du marché sont fixées selon le cahier spécial des charges annexé à la présente décision. Il en va de même des critères de sélection et documents à fournir dans ce cadre.

Article 4

Charge le Collège communal de recourir à une procédure négociée sans publicité pour l'attribution de ce marché.

La présente délibération est transmise à :

- au Directeur financier ;
- à notre service « Ressources ».

**10. Aménagement M.C.A.E. (Maison Communale d'Accueil de l'Enfance) en crèche – Plan Cigogne III – Lots 2 – 3 – 4 – 5 -6 - Cahier spécial des charges – Devis estimatif et Mode de passation du marché – Décision
Lot 1 - Information**

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 29 juin 2016 par laquelle cette Assemblée décide :

1. D'approuver le cahier des charges N° 2016 -018 et le montant estimé du marché "Plan Cigogne 3 – Volet 2: Travaux d'extension d'une MCAE de 12 places en crèche de 30 places ", établis par le Service Juridique et Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 176.873,00 € hors TVA ou 214.016,33 €, TVA comprise.
2. De choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché.
3. De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service public de Wallonie - DGO5 - Direction des infrastructures médico-sociales, Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 Jambes (Namur) ;

Attendu qu'un formulaire standard de publication au niveau national a été réalisé le 4 août 2016 et que la date limite pour l'introduction des offres était prévue pour le 30 septembre 2016 à 12h ;

Attendu que les offres suivantes ont été reçues :

1. Pour le lot 1 : 3 offres dont 2 ont été déclarées nulles ou irrégulières
2. Pour le lot 2 : pas d'offre
3. Pour le lot 3 : 1 offre
4. Pour le lot 4 : 1 offre
5. Pour le lot 5 : pas d'offre
6. Pour le lot 6 : pas d'offre

Attendu que le Collège communal du 2 décembre 2016 a attribué les offres pour les lots 1 et 4 et a décidé de proposer au Conseil Communal de modifier le mode d'attribution des lots 2 – 3 – 5 et 6 en raison soit du fait de ne pas avoir reçu d'offre soit du fait que l'offre reçue est largement supérieure à l'estimation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 2, 1° d (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 600.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 2 §1 3° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Par ces motifs et statuant à l'unanimité,

DÉCIDE :

- 1. D'approuver les cahiers des charges N° 2016-018bis/2, 2016-018bis/3, 2016-018bis/5, 2016-018bis/6 et les montants estimés** du marché "Plan Cigogne 3 – Volet 2: Travaux d'extension d'une MCAE de 12 places en crèche de 30 places", établis par le Service Juridique et Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Les montants estimés s'élèvent à :
 - Pour le lot 2 - Pose de mobilier de cuisine : 19.360 € TVAC (21%)
 - Pour le lot 3 - Mobilier sur mesure crèche : 29.597,81 € TVAC (21%)
 - Pour le lot 5 - Fourniture d'électroménager : 2.752,75 € TVAC (21%)
 - Pour le lot 6 - Gestion des accès : 3.146 € TVAC (21%)
- 2. De choisir la procédure négociée sans publicité** comme mode de passation du marché.
- 3. De solliciter une subvention** pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Service public de Wallonie - DGO5 - Direction des infrastructures médico-sociales, Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 Jambes (Namur).
- 4. De financer cette dépense** par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 835/723-60 (n° de projet 20160009) et au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 835/723-60 60 (n° de projet 20160009)

La présente délibération est transmise :

- Service public de Wallonie - DGO5 - Direction des infrastructures médico-sociales ;
- à Monsieur le Receveur Régional ;
- au Service Ressources ;
- au Service Juridique et Marchés publics.

11. Désignation des membres suppléants de la nouvelle asbl « Maison du Tourisme »

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement Wallon ;

Considérant le souhait du Gouvernement wallon de réduire de moitié le nombre de maisons du tourisme et donc de redéfinir les périmètres de celles-ci ;

Vu que la Conférence des Élus Meuse-Condruz-Hesbaye asbl visant à défendre et promouvoir l'arrondissement et ses 31 communes en mettant en œuvre des politiques transversales visant à favoriser la cohérence et la cohésion du territoire ;

Vu le schéma de développement territorial approuvé par 30 communes de l'arrondissement de Huy-Waremme,

Vu la réunion du 10 juin 2015 regroupant l'ensemble des échevins du tourisme et les présidents et directeurs des maisons du tourisme ;

Vu le Conseil d'administration de la Conférence des Élus Meuse Condroz Hesbaye du 27 avril 2016 lequel s'est positionné sur une seule Maison du tourisme sur l'arrondissement de Huy-Waremme ayant pour territoire 27 communes et avec des points relais ;

Vu le Conseil d'administration de la Conférence des Élus Meuse Condroz Hesbaye du 25 mai 2016 lequel s'est positionné sur le modèle de fonctionnement, les statuts et le contrat programme de la Maison du tourisme sur l'arrondissement de Huy-Waremme ;

Considérant que le territoire possède actuellement trois maisons du tourisme ;

Considérant la proposition de périmètre de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège ;

Considérant le dossier, fourni par la Conférence des Élus Meuse Condroz Hesbaye, reprenant le descriptif de la future Maison du tourisme, le projet de statuts et le contrat-programme ;

Au vu les remarques émises par le Commissariat Général au Tourisme, souhaitant modifier les articles 3, 5, 9, 12, 20, 22,

Vu les délibérations du Conseil communal du 28 septembre 2016 et du 26 octobre 2016 par lesquelles étaient désignés en respectant le pacte culturel les représentants suivants au sein des organes de gestion de la future asbl « Maison du Tourisme » à savoir :

2 représentants à l'Assemblée Générale :

- M. Valentin ANGELICCHIO (apparemment PS) ;
- Mme Béatrice Kinet (apparemment CDH).

et 1 représentant au Conseil d'administration :

- M. Valentin ANGELICCHIO (apparemment PS) ;

Sur proposition de la Conférence des Élus ;

Par ces motifs,

DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Marchin, en qualité de représentants SUPPLÉANTS au sein des organes de gestion de la future asbl « Maison du Tourisme » en respectant le pacte culturel, les personnes suivantes :

- **1 représentant SUPPLÉANT au Conseil d'administration : M. Philippe VANDENRIJT** (apparemment PS) ;
- **2 représentants SUPPLÉANTS à l'Assemblée Générale** (dont le 1^{er} est le représentant au Conseil d'administration) : **M. Philippe VANDENRIJT** (apparemment PS) **et Mme Anne-Lise BEAULIEU** (apparemment CDH).

La présente délibération est transmise :

- à Monsieur le Président de l'asbl Conférence des Élus de Meuse Condroz Hesbaye, Christophe Collignon ;
- à Monsieur le Ministre en charge du tourisme ;
- au Commissariat Général du Tourisme.

12. Désignation d'un délégué au Centre culturel de l'arrondissement de Huy, d'un délégué à Infor jeunes et d'un délégué suppléant au Centre Local de Promotion à la Santé

Le Conseil communal,

Vu l'article L1234-1 et 2 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2013 désignant Monsieur Stephan VAN DEN ZEGEL, en qualité de délégué communal afin de représenter la Commune de Marchin à l'asbl Infor jeunes ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur Stephan VAN DEN ZEGEL n'étant plus domicilié dans la Commune de Marchin en désignant un nouveau délégué communal à l'asbl ;

Par ces motifs,

Sur proposition des chefs de groupes,

DÉSIGNE Monsieur Guillaume HELLEMANS, en qualité de délégué communal afin de représenter la Commune de Marchin au sein des organes de gestion de l'asbl Infor jeunes.

ASBL « Infor Jeunes »	
Délégué PS	Guillaume HELLEMANS

La présente délibération est transmise à l'asbl Infor jeunes.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2013 désignant, en qualité de délégué communal afin de représenter la Commune de Marchin à l'asbl « Centre culturel de l'arrondissement de Huy », les personnes suivantes :

Centre culturel de l'arrondissement de Huy	
Parti Socialiste	Claudia TARONNA
Parti Socialiste	Stéphan VAN DEN ZEGEL (membre du CA)
Minorité	Béatrice KINET

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur Stephan VAN DEN ZEGEL n'étant plus domicilié dans la Commune de Marchin en désignant un nouveau délégué communal au sein du Conseil d'Administration de l'asbl ;

Par ces motifs,

Sur proposition du Parti Socialiste,

DÉSIGNE Monsieur Olivier BERNARD, en qualité de délégué communal afin de représenter la Commune de Marchin au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Centre culturel de l'arrondissement de Huy ».

La nouvelle répartition des délégués communaux au sein de l'asbl est désormais la suivante :

Centre culturel de l'arrondissement de Huy	
Parti Socialiste	Claudia TARONNA
Parti Socialiste	Olivier BERNARD (membre du CA)
Minorité	Béatrice KINET

La présente délibération est transmise à l'asbl Centre culturel de l'arrondissement de Huy.

Le Conseil communal,

Vu l'article L1234-1 et 2 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2013 désignant, en qualité de délégué communal afin de représenter la Commune de Marchin à l'asbl « Centre local de promotion de la santé de Huy », les personnes suivantes :

Centre local de promotion de la santé (Huy) asbl	
Délégué effectif (PS)	Karin PIRSON
Délégué suppléant (PS)	Stephan VAN DEN ZEGEL

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur Stephan VAN DEN ZEGEL n'étant plus domicilié dans la Commune de Marchin en désignant un nouveau délégué communal suppléant au sein de l'asbl ;

Par ces motifs,

Sur proposition du Parti Socialiste,

DÉSIGNE Monsieur Jean-Louis VERBRUGGEN, en qualité de délégué communal SUPPLÉANT afin de représenter la Commune de Marchin au sein des organes de gestion de l'asbl « Centre local de promotion de la santé de Huy ».

La nouvelle répartition des délégués communaux au sein de l'asbl est désormais la suivante :

Centre local de promotion de la santé (Huy) asbl	
Délégué effectif (PS)	Karin PIRSON
Délégué suppléant (PS)	Jean-Louis VERBRUGGEN

La présente délibération est transmise à l'asbl « **Centre local de promotion de la santé de Huy** ».

Huis Clos

*À Marchin, en séance, les jour, mois et an que dessus
Par le Conseil,*

La Directrice Générale,

(sé) C. HELLA

Le Président,

(sé) E. LOMBA